RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR) • 2020

200 ans thélem assurances

Synthèse du rapport 3

A. Activité et Résultats 5

A.1. Activites du Groupe Thelem assurances 5
A.2. Resultats de souscription 9
A.3. Resultats des investissements 12
A.4. Resultats des autres activites 14
A.5. Autres informations 14

B. Système de gouvernance 15

B.1. Informations generales sur le systeme de gouvernance 15
B.2. Exigences de competence et d'honorabilite 20
B.3. Systeme de gestion des risques (dont l'ORSA) 21
B.4. Systeme de controle interne 24
B.5. Fonction cle d'audit interne 26
B.6. Fonction cle actuarielle 27
B.7. Sous-traitance 27
B.8. Adequation du systeme de gouvernance 28
B.9. Autres informations 28

C. Profil de risque 29

C.1. Risque de souscription 29
C.2. Risque de marche 31
C.3. Risque de credit 32
C.4. Risque de liquidite 33
C.5. Risque operationnel 34
C.6. Autres risques importants 35
C.7. Autres informations 36

D. Valorisation à des fins de solvabilité 37

D.1. Actifs 37
D.2. Provisions techniques 41
D.3. Autres passifs 45
D.4. Autres informations 46

E. Gestion du capital 47

E.1. Fonds propres 47
E.2. Capital de solvabilite requis et minimum de capital requis 49
E.3. Utilisation sous-module de risques sur actions fonde sur la duree dans le SCR 51
E.4. Differences entre la formule standard et tout modele interne utilise 51
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilite requis 51
E.6. Autres informations 51

F. Annexes 52

SYNTHESE DU RAPPORT

- **Activité et résultats**

En 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 390,4 M€ euros en progression de 4,2% par rapport à 2019. Ce chiffre d'affaires provient très majoritairement des activités de l'entité historique Thélem assurances, dont le chiffre d'affaires s'élève à 377,3 M€ (cotisations acquises). Le Groupe Thélem assurances affiche par ailleurs un résultat net de 7,5 M€.

En 2020, Thélem assurances a totalement réaménagé son offre Engins agricoles (tracteurs, moissonneuses batteuses, autres engins, …). Cela s'est traduit concrètement par une nouvelle segmentation tarifaire, une nouvelle gamme, de nouveaux process de souscription et de gestion. Le produit engins de chantiers a été parallèlement adapté. De plus, Thélem prévoyance enrichit son catalogue de solutions d'assurance prévoyance avec la mise en marché d'une nouvelle offre « emprunteurs ».

Concernant la sinistralité, on constate une hausse de la charge sinistres sur les branches Auto et Dommages aux Biens. En Auto, cette augmentation est liée aux évolutions des normes de provisionnement en corporel, à la baisse des taux, et à la hausse des coûts de la réparation et des bris de glace. A noter que les sécheresses 2020 ne sont pas encore déclarées en Catastrophes naturelles, une charge statistique a néanmoins été provisionnée.

Concernant Thélem prévoyance, le S/C global se dégrade en raison d'une hausse de la sinistralité en arrêt de travail, d'une hausse des provisions mathématiques du fait de l'allongement des tables de prévoyance et de l'impact du nouveau produit Emprunteur sur le volume des provisions sur les risques décès et arrêt de travail.

En matière d'investissements, le résultat financier du Groupe Thélem assurances connaît une diminution entre les exercices 2019 et 2020, principalement en raison des faibles rendements obligataires et de la baisse des dividendes encaissés. Ce résultat financier provient majoritairement de l'entité Thélem assurances.

- **Système de gouvernance**

Le Groupe Thélem assurances et ses entités conservent un système de gouvernance efficient et dûment formalisé ainsi qu'un dispositif robuste de maîtrise des risques. Aucune modification majeure n'a été apportée au système de gouvernance du Groupe Thélem assurances.

- **Profil de risque**

Globalement, la nature de l'activité du Groupe Thélem assurances et de ses entités est restée proche de celle de 2019 et son profil de risque a peu évolué. Les risques les plus importants restent donc les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché avec un capital de solvabilité requis de 168,9 M€ qui provient très largement de l'entité Thélem assurances, dont le capital de solvabilité requis est de 163,9 M€.

- **Valorisation à des fins de solvabilité**

A la fin de l'année 2020, le total des actifs évalués du Groupe en norme Solvabilité 2 s'élève à 982 M€, soit une hausse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2019.

La hausse des Best Estimate Groupe (+29,6 M€ net) est principalement expliquée par la hausse des Best Estimate Thélem assurances (+27,6 M€ net de réassurance).

Quant aux impôts différés passif qui constituent le poste le plus important des autres passifs dans le bilan Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances, ils ont diminué de 4,6 M€ entre 2019 et 2020.

- **Gestion du capital**

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe s'élèvent à 319 M€ au 31 décembre 2020, contre 325,6 M€ en 2019. Tous les fonds propres du Groupe Thélem assurances et de ses entités restent classés en tier 1. Ils sont disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes.

A fin 2020, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 189%. Ce ratio s'élève à 195% pour l'entité Thélem assurances et à 351% pour Thélem prévoyance. Au niveau du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, il n'a ainsi été constaté aucun manquement au SCR ou au MCR au cours de 2020.

- **Crise sanitaire**

Si 2020 a été l'année des 200 ans de Thélem, elle a également été marquée par l'arrêt brutal et prolongé des principales économies développées en raison de l'épidémie de la COVID-19. Il en a découlé une crise sanitaire et économique de grande ampleur.

Grâce aux solutions technologiques présentes dans l'entreprise et à la forte capacité d'adaptation des collaborateurs du siège et des réseaux de distribution, l'entreprise a su assurer la continuité opérationnelle et la qualité de service aux clients tout en garantissant la sécurité des personnes.

Malgré ce contexte, les résultats économiques de l'exercice 2020 attestent de la résilience de Thélem même s'ils ressortent en baisse par rapport à l'exercice 2019. Les principaux effets de la Covid-19 ont été les suivants :

- participation aux actions de solidarité décidées au sein de la Fédération professionnelle et notamment :
  - contribution au Fonds de solidarité TPE pour 942 milliers d'euros ;
  - prise en charge de la contribution des organismes complémentaires santé pour 2.130 milliers d'euros.
- participation au soutien de nos assurés professionnels sous forme de ristournes de primes : l'impact sur les cotisations acquises de l'exercice est de 3.109 milliers d'euros ;
- investissement financier de 3.000 milliers d'euros dans les fonds de relance de l'économie ;
- abandon de créances au profit de nos locataires pour 200 milliers d'euros.

Ces différentes actions sont déjà actées dans les comptes de l'exercice 2020.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1. Activités du Groupe Thélem assurances

A.1.1. Présentation du Groupe Thélem assurances

Le Groupe Thélem assurances se compose de cinq entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

- Thélem assurances (entité assurantielle) ;
- Thélem prévoyance (entité assurantielle) ;
- Interfin Courtage ;
- Gestion service agences (GSA) ;
- SCI Thélem Victor Hugo.

Thélem assurances est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités dites « filiales » :

Sociétés	SIRET	Activités	2020		2019	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Thélem assurances (**société consolidante**)	085580488-00071	Assurance non-vie	100,00	100,00	100,00	100,00
Interfin courtage (SARL)	379891864-00017	Courtage de produits d'assurances et de capitalisation	99,80	99,80	99,80	99,80
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	509280368-00010	Gestion temporaire d'agence en attente du recrutement d'un agent général d'assurances	98,97	98,97	98,97	98,97
SCI Thélem Victor Hugo	518813456-00010	Acquisition et gestion des biens immobiliers de Thélem Assurances	99,99	99,99	99,99	99,99
Thelem prévoyance (SA à conseil d'administration)	539477059-00015	Assurance vie et non-vie	99,99	99,99	99,99	99,99

Le tableau ci-dessus présente les droits de votes détenus directement et indirectement par la société mère Thélem assurances.

L'organigramme du Groupe Thélem assurances est le suivant :

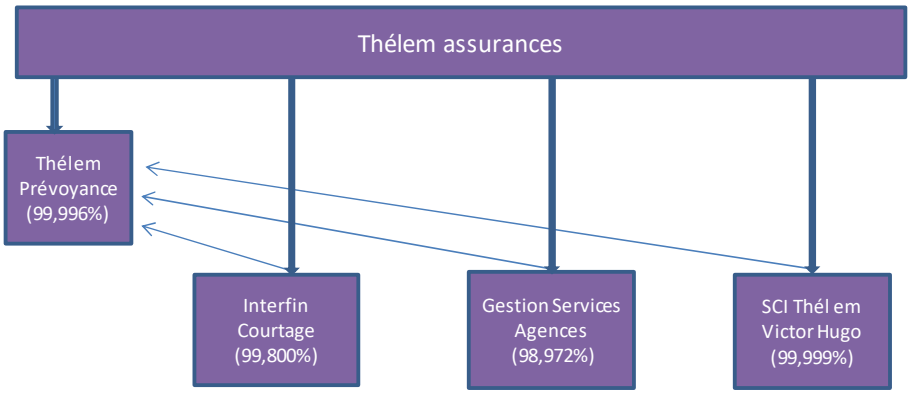

Au titre de l'année 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 390,4 M€ (+4,2% par rapport à 2019) pour un résultat net de 7,5 M€.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 Place de Budapest – 75436 Paris est en charge du contrôle financier du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance. Les commissaires aux comptes du Groupe Thélem assurances sont FIDORG Audit et Grant Thornton.

- **Thélem assurances**

Créée en 1820, Thélem assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Chécy (45), le Croc.

La société commercialise des contrats d'assurances Non Vie à destination des particuliers et des professionnels principalement à travers un réseau d'agents exclusifs complété d'un réseau de courtiers et d'un canal de distribution par internet (en direct ou via des partenariats).

Au titre de l'année 2020, le chiffre d'affaires (cotisations acquises) de Thélem assurances atteint 377,3M€ (+4,1% par rapport à 2019) pour un résultat net de 7,8 M€.

- **Thélem prévoyance**

Thélem prévoyance est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le Code des assurances, et filiale de Thélem assurances. Son siège social est également situé à Chécy (45), le Croc. Créée début 2012, cette société permet la réalisation de toutes opérations d'assurances et de réassurance relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. Elle exerce son activité en France.

Au titre de l'année 2020, le chiffre d'affaires (cotisations acquises) de Thélem prévoyance atteint 8,2M€ (+19,7% par rapport à 2019) pour un résultat net de -0,37 M€.

- **Interfin Courtage**

Créée fin 1990, il s'agit d'une société de courtage d'assurance permettant aux agents généraux de placer les risques non pratiqués par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

- **Gestion Service Agences (GSA)**

Société créée fin 2008 pour regrouper la gestion des agences générales en attente de nouvel agent.

- **SCI Thélem Victor Hugo**

Cette Société civile immobilière a été créée en 2009 afin de permettre l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Depuis le 1er janvier 2015, la SCI Thélem Victor Hugo a rejoint le groupe d'intégration fiscale de Thélem. Son capital est détenu pour la quasi-totalité par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

A.1.2. Activité du groupe Thélem assurances

L'activité assurantielle du Groupe Thélem assurances est assurée par ses deux entités Thélem prévoyance et Thélem assurances.

Thélem assurances exerce une activité non-vie et commercialise des contrats en :

- Assurance auto ;
- Dommages aux biens ;
- Assurances de personnes ;
- Autres risques.

Quant à Thélem prévoyance, elle a vocation à proposer des contrats vie sur les lignes suivantes :

- Temporaire décès ;
- Vie entière (garanties obsèques) ;
- Prévoyance des professionnels,
- Couverture du risque emprunteur à partir de 2020.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem assurances exercent leurs activités en France uniquement.

A.1.3. Périmètre du groupe

Le Groupe Thélem assurances est constitué de cinq entités. Thélem assurances qui est « la société mère », dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 99%). Bien qu'elles soient détenues à plus de 50% par la société mère, la méthode de consolidation retenue en norme Solvabilité 2 est différente suivant les entités.

Les deux entités ayant un poids significatif au sein du Groupe, l'entreprise d'assurance Thélem prévoyance et la SCI Thélem Victor Hugo sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Compte tenu de la taille des autres filiales, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Quelle que soit la méthode de consolidation appliquée, les actifs et passifs de la société consolidante ainsi que de l'ensemble des entités consolidées sont valorisés selon les principes Solvabilité 2.

A.1.4. Transactions intra-groupe

- **Traité de réassurance en quote-part conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

Le traité de réassurance quote-part a été adopté à effet du 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée. Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable des Conseils d'administration.

- **Traité de réassurance Stop Loss conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

En 2015, une couverture Stop-Loss comptable a été ajoutée aux couvertures de réassurance de Thélem prévoyance. D'une durée de trois ans renouvelable, elle consistait à faire intervenir le réassureur, Thélem assurances, dès lors que le S/C comptable dépassait la priorité définie. Le traité qui a déjà été renouvelé 2 fois, couvre désormais la période 2021-2023.

❖ **Transactions financières**

Les transactions financières entre sociétés du groupe sont régies par des conventions règlementées autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée générale. Les transactions opérées dans ce cadre sont listées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées.

A.1.5. Faits marquants 2020

En 2020, certaines offres de Thélem assurances ont été revues comme suit :

- Offre engins agricoles et engins de chantier : en 2020, Thélem assurances a totalement réaménagé son offre Engins agricoles (tracteurs, moissonneuses batteuses, autres engins, …). Cette ligne de produit représente environ 2% de notre encaissement mais le marché Agricole pris dans sa globalité constitue environ 7% de notre chiffre d'affaires global.

  Ce produit est donc important dans la stratégie d'équipement des exploitants agricoles. Outre l'enjeu commercial, cette refonte s'est articulée autour du double objectif suivant :

  - Mieux maitriser les résultats techniques dans un marché structurellement déficitaire sur ce produit mais équilibré sur l'ensemble de l'équipement des agriculteurs,
  - Moderniser l'offre pour répondre le plus complètement aux besoins divers de cette clientèle.

  La réalisation de ces objectifs s'est traduite concrètement par une nouvelle segmentation tarifaire, une nouvelle gamme, de nouveaux process de souscription et de gestion. Le produit engins de chantiers a été parallèlement adapté.

  Ces deux nouvelles offres ont été déployées avec succès en septembre auprès de pilotes avant d'être généralisées dès février 2021 auprès de tout le réseau de distribution.

- Offre Emprunteur : en 2020 Thélem prévoyance a mis en marché une nouvelle offre « emprunteurs » qui s'inscrit dans un marché en croissance de plus de 9 Milliards d'euros. Par ailleurs, l'environnement réglementaire de ce marché a évolué ces dernières années (loi Hamon, amendement Bourquin) permettant l'intervention d'une plus grande diversité d'opérateurs. Dans ce double contexte, Thélem prévoyance enrichit donc son catalogue de solutions d'assurance prévoyance, cette offre ayant vocation à devenir la 1e ligne de produit de Thélem prévoyance.

  Cette offre, qui adresse en principal les particuliers achetant un bien immobilier, est distribuée via un courtier en ligne, un des leaders de ce marché, et par nos réseaux d'agents généraux et de courtiers. Elle se décline sur trois produits (Capital restant dû, Capital Initial, Capital Initial Optimisé). La gestion de ce produit a été confiée à une entreprise référente sur ce marché.

  L'offre Emprunteurs déployée, en mars sur le réseau du courtier en ligne, puis septembre pour les réseaux agents et courtiers, génère un réel succès commercial en dépit d'un contexte économique difficile. L'activité devrait rester très dynamique en 2021 grâce aux actions de soutien que nous mènerons auprès de nos réseaux de distribution.

La principale évolution réglementaire ayant eu un impact sur Thélem assurances est la loi Hamon qui donne la possibilité de changer d'assurance à tout moment et sans frais dès lors que le contrat a plus de 12 mois. Cette faculté ouverte par la loi du 14/07/2019 pour les contrats de complémentaire santé est applicable opérationnellement depuis le 1er décembre 2020.

En ce qui concerne Thélem prévoyance, malgré un rebond en avril le TME n'a cessé de décroître. La moyenne sur 6 mois est négative depuis juin et a passé le seuil des -0,25% fin octobre. Cependant la réglementation intègre un plancher et le taux technique Vie ne peut être inférieur à 0%.

En conséquence le taux technique sur les offres obsèques capital et obsèques services s'est maintenu à 0% au 01/01/2021.

A.2. Résultats de souscription

A.2.1. Primes acquises

Au niveau du Groupe Thélem assurances, les primes acquises sur les années 2020 et 2019 sont les suivantes :

k€	2020	2019
Répartition par branche	**Primes acquises**	**Primes acquises**
Thélem assurances		
Assurance Automobile	163 680	157 889
Dommages aux biens et RC Générale	108 502	106 597
Dommages corporels	64 662	59 054
Catastrophes Naturelles	10 851	10 609
Construction	5 841	5 856
Divers et Acceptations	20 571	19 907
Total	**374 106**	**359 913**
Thélem prévoyance		
Temporaire décès	2 021	1 610
Autres PU ou VL		
Autres PP	2 375	2 144
Dommages corporels	3 760	3 056
Total	**8 156**	**6 811**
Total Groupe	**382 262**	**366 724**

Les primes sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois. Les primes de Thélem assurances sans retraitement sont disponibles en annexe.

Les primes acquises du Groupe Thélem assurances progressent de 4,2% par rapport à 2019.

A.2.2. Charges de sinistres

Les charges de sinistres sont ventilées comme suit :

k€	2020	2019
Répartition par branche	**Charges**	**Charges**
Thélem assurances		
Assurance Automobile	125 961	99 050
Dommages aux biens et RC Générale	64 647	58 891
Dommages corporels	46 225	42 249
Catastrophes Naturelles	778	32 033
Construction	5 115	4 567
Divers et Acceptations	10 891	13 863
Total	**253 618**	**250 654**
Thélem prévoyance		
Temporaire décès	746	437
Autres PU ou VL	-5	-6
Autres PP	1 465	1 442
Dommages corporels	4 858	1 396
Total	**7 065**	**3 268**
Total Groupe	**260 683**	**253 922**

Ces montants sont de deux natures :

- les indemnités, rentes et frais payés au cours de l'exercice (nets de recours encaissés) ;
- la variation des provisions techniques :
  - relatives aux sinistres, constituées par les prestations et frais à payer au cours des exercices futurs (nettes des prévisions de recours à encaisser) ;
  - la variation des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques concernant Thélem prévoyance.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois. Les charges de sinistres de Thélem assurances sans retraitement sont disponibles en annexe.

<u>Thélem assurances</u>

La hausse de la charge sinistre est principalement liée aux branches Auto et Dommages aux Biens. La hausse de la charge de sinistres en Auto est liée aux évolutions des normes de provisionnement en corporel, à la baisse des taux, et à la hausse des coûts de la réparation et des bris de glace. A noter un petit nombre de sinistres graves en RC corporelle déclarés en fin d'année qui pèsent sur le résultat technique.

Sur la branche Dommages aux Biens la hausse de charge sinistre est lié à la dotation de la provision d'égalisation. A noter que les sécheresses 2020 ne sont pas encore déclarées en Catastrophes naturelles, une charge statistique a néanmoins été provisionnée.

Thélem prévoyance

La charge sinistre augmente fortement pour les raisons suivantes :

- Hausse de la sinistralité en arrêt de travail, du fait de la hausse du nombre d'incapacités lié à la crise sanitaire ;
- Hausse des provisions mathématiques du fait de l'allongement des tables BCAC pour intégrer le décalage des départs en retraite ;
- Impact du nouveau produit Emprunteur sur le volume des provisions sur les risques décès et arrêt de travail.

A.2.3. Informations sur les résultats de souscription

Les acceptations Thélem assurances ne sont pas retraitées des cessions de Thélem prévoyance puisque les résultats techniques sont nets de réassurance.

Le résultat technique 2020 du groupe est de 12,0 M€.

Thélem assurances

Les éléments ci-dessous intègrent la cession de Thélem prévoyance vers Thélem assurances.

Pour l'année 2020, les résultats techniques obtenus sur les principales lignes d'activité sont les suivants :

- les résultats techniques des catégories Dommages aux biens des Particuliers et Dommages aux biens Agricoles sont déficitaires en 2020 (respectivement -2,1M€ et -1,3M€) ;
- les résultats techniques des catégories Auto dommages, Dommages corporels et Catastrophes naturelles (respectivement 27,8M€, 4,0 M€ et 2,6 M€) sont fortement positifs.;
- la politique d'ajustement des provisions en corporel entreprise depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2020. Elle permet de prendre en compte le transfert de l'indexation des rentes, la poursuite de la baisse des taux et les évolutions de jurisprudence. Dans le prolongement des 3 derniers exercices, le résultat technique de la Responsabilité civile automobile reste déficitaire (-20,5 M€).

Le résultat technique global de l'exercice 2020 s'élève à 12,7 M€ en baisse par rapport à 2019 (20,2 M€).

Thélem prévoyance

Pour l'année 2020, les résultats techniques obtenus sur les principales lignes d'activité sont les suivants :

- le résultat technique des garanties vie (vie entière, temporaires décès et rentes de conjoint et d'éducation) est positif à hauteur de +0,3 M€ ;
- le résultat technique des garanties non vie (incapacité, invalidité, exonération de primes,…) est négatif à hauteur de -0,9 M€.

Le niveau de sinistralité 2020 est moins favorable qu'en 2019 en non-vie et stable en vie.

Globalement, le résultat technique prévoyance se dégrade en passant de +0,2 M€ en 2019 à -0,7 M€ à fin 2020.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Revenus et dépenses de placements

A.3.1.1. Synthèse de l'évolution

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux postes de revenus et charges financiers entre 2019 et 2020.

Thélem assurances				
	k€	2020		2019
Revenus				
Revenus récurrents de placements		16 673		16 958
Frais financiers	-	3 767	-	3 743
Revenus récurrents nets de frais		**12 906**		**13 215**
plus/moins values		2 503		2 588
Autres produits et charges de placements	-	2 902	-	3 128
Résultat financier total		**12 507**		**12 675**

Thélem prévoyance				
	k€	2020		2019
Revenus				
Revenus récurrents de placements		341		291
Frais financiers	-	30	-	23
Revenus récurrents nets de frais		**311**		**268**
plus/moins values	-	5		21
Autres produits et charges de placements	-	1	-	20
Résultat financier total		**304**		**270**

Résultat financier GROUPE	**10 311**	**12 944**

Le résultat financier connaît une diminution entre les exercices 2019 et 2020, principalement en raison des faibles rendements obligataires et de la baisse des dividendes encaissés.

Le résultat financier du Groupe est retraité des opérations intra-groupe.

A.3.1.2. Revenus de placements

Le déclenchement de la crise sanitaire, dans un contexte économique et financier déjà fragilisé depuis la fin 2019, a poussé les banques centrales à amplifier leur soutien monétaire via l'abaissement des taux de refinancement des banques commerciales et des achats massifs d'obligations souveraines et de sociétés privées de bonne qualité. La Banque Centrale Européenne aura ainsi injecté 1 350 milliards d'euros, soit environ 10% du PIB de la zone euro.

Ces mesures non conventionnelles se sont traduites par la généralisation des taux d'intérêt négatifs pour les dettes de la plupart des états de la zone euro et la baisse des primes de crédit pour les émetteurs privés, en dépit de la dégradation de leur situation financière.

A.3.1.3. Frais financiers

L'ensemble des postes composant les frais financiers a été maîtrisé et a contribué à une augmentation modérée des frais financiers entre 2019 et 2020.

A.3.1.4. Plus ou moins-values réalisées

Concernant l'exposition en actions, Thélem assurances a combiné une sélection plus défensive de sociétés respectant les critères ESG retenus dans la démarche ISR mise en place en 2018.

Sur les placements en obligations et autres instruments de taux et de crédit, la société a encore privilégié cette année les émetteurs de meilleures qualités de crédit et répondant favorablement aux critères ESG retenus par le Groupe Thélem dans sa démarche ISR.

Le Groupe Thélem assurances a poursuivi sa politique d'arbitrages sur l'ensemble des classes d'actifs dans un contexte de crise sanitaire survenue dès le premier trimestre 2020.

Dans le cadre de sa gestion immobilière et foncière, Thélem assurances a procédé à la cession de quelques lots ainsi qu'à l'acquisition de terrains. Le déploiement de la démarche ISR pour l'immobilier de placement s'est traduite par l'amélioration dans le suivi et le pilotage des critères environnementaux et la mise en place de mesures pour améliorer la relation avec les locataires, dans un contexte économique rendu difficile par la crise économique (franchises, annulations, reports de loyers).

A.3.1.5. Résultats des placements par classe d'actifs

Les tableaux ci-dessous présentent les revenus ainsi que les plus-moins-values réalisées du Groupe et de ses deux entités assurantielles par classe d'actifs :

Thélem assurances

En K euros	Produits financiers 2020		Produits financiers 2019	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	8 009	1 328	5 457	145
Obligations + OPC Taux	6 064	2 554	7 516	1 026
Actions + OPC Actions	2 296	- 1 380	3 541	1 418
Monétaire	225	-	315	-
Participations	-	-	-	-
Autres	79	-	129	-
TOTAL	**16 673**	**2 503**	**16 958**	**2 589**

Thélem prévoyance

En K euros	Produits financiers 2020		Produits financiers 2019	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	-	-	-	-
Obligations + OPC Taux	215	-	177	-
Actions + OPC Actions	4	- 5	2	21
Monétaire	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Autres	122	-	112	-
TOTAL	**341**	**- 5**	**291**	**21**

Groupe Thélem assurances

En K euros	Produits financiers 2020		Produits financiers 2019	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	5 508	1 328	5 457	145
Obligations + OPC Taux	6 279	2 554	7 693	1 026
Actions + OPC Actions	2 300	- 1 385	3 543	1 439
Monétaire	225	-	315	-
Participations	-	-	-	-
Autres	202	-	241	-
TOTAL	14 514	2 498	17 249	2 610

Les produits financiers du Groupe sont retraités des opérations intra-groupe.

A.3.2. Investissement dans une titrisation

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de Thélem assurances est composé de douze fonds de diversification pour un montant total d'engagement de 18,3 millions d'euros.

Thélem prévoyance a défini depuis l'année 2020 une stratégie de diversification en privilégiant la sélection de fonds d'infrastructures. Au cours de l'année, la société s'est engagée sur un fonds commun de titrisation de dettes infrastructures pour un montant total d'engagement de 1 million d'euros.

A.4. Résultats des autres activités

A.4.1. Thélem assurances

❖ **Acceptations**

Depuis 2013, la société accepte en Quote-Part des risques d'une mutuelle d'assurance partenaire.

Les cotisations acquises acceptées sont présentées dans le tableau suivant :

k€	2020	2019
Quote-part		
Cotisations acquises acceptées*	12 906	12 708

**en brut de réassurance*

Ce partenariat a pris fin au 31/12/2020.

A.4.2. Thélem prévoyance

Pour l'heure, aucune autre source de revenus n'est identifiée concernant Thélem prévoyance.

A.5. Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe Thélem assurances et de ses entités.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Structure de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances s'appuie sur celui de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.

La gouvernance du Groupe Thélem assurances est dès lors assurée par les instances suivantes :

- les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance et leurs différents comités ;
- la Direction Générale (Dirigeants effectifs : Directeur Général et Directeur Général Adjoint, membres de direction) ;
- les différents comités opérationnels ;
- les responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :

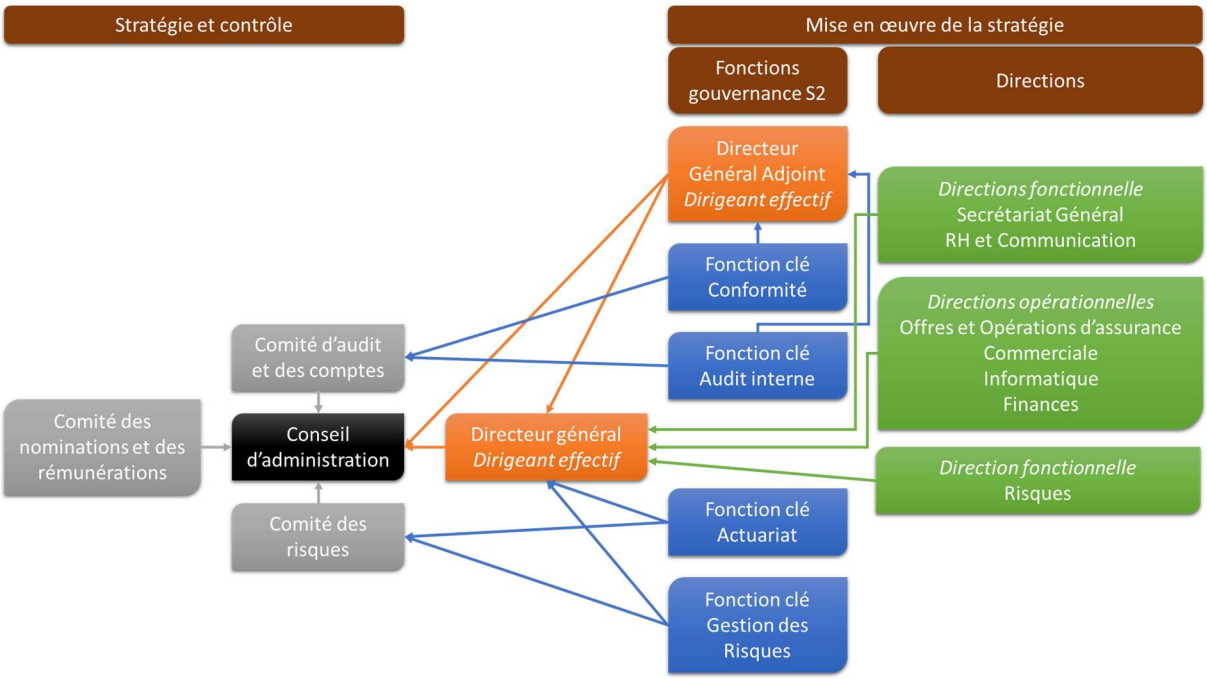

B.1.2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance

B.1.2.1. Instances de gouvernance

❖ **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de chaque société d'assurance détient ses pouvoirs des statuts et de la législation en vigueur. Le Conseil détermine les orientations relatives à l'activité des sociétés, prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement et

veille à leur mise en œuvre. À ce titre, il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Ces conseils d'administration sont aidés par les comités suivants :

- Comité des nominations et des rémunérations qui est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur la politique générale de recrutement et de rémunération du Directeur Général et des administrateurs ;
- Comité d'Audit et des Comptes dont la mission principale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- Comité des risques qui assure un suivi de tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

❖ **Dirigeants effectifs**

Les dirigeants effectifs des deux sociétés d'assurance du Groupe sont :

- Daniel Antoni, Directeur Général ;
- Nathalie Rojo, Directrice Générale Adjointe.

❖ **Directeur Général**

Par décision en date du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a nommé hors de ses membres, M. Daniel Antoni aux fonctions de Directeur Général de Thélem assurances. Ces dernières ont été effectives à compter du 1er janvier 2007. M. Daniel Antoni est également Directeur Général de Thélem prévoyance depuis le 1er février 2013.

Sous le contrôle des Conseils d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ceux-ci, M. Daniel Antoni assure la Direction Générale des deux sociétés.

Dans ce cadre, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, y compris ester en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et aux Conseils d'administration. Il représente les sociétés dans leurs rapports avec les tiers et peut constituer tout mandataire.

❖ **Directeur Général Adjoint**

Par décision en date du 25 septembre 2015, les Conseils d'administration ont nommé Mme Nathalie Rojo aux fonctions de Directeur Général Adjoint des deux sociétés d'assurance.

En tant que dirigeant effectif et conformément au principe des « quatre yeux », le Directeur Général Adjoint est impliqué dans toutes les décisions ayant un impact important sur le Groupe et dans toutes les décisions stratégiques notamment par sa participation au comité de direction, au comité de gestion des risques, au comité des investissements, au comité immobilier, au comité réassurance et au comité data-management.

❖ **Comité de direction**

Le comité de direction est commun à Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il est composé des directeurs listés de Thélem assurances et du Directeur Général et se réunit 2 fois par mois.

B.1.2.2. Les fonctions clés

Au sein du Groupe Thélem assurances, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique ;
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise ;
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus à minima annuellement sur leurs rapports d'activités par les Conseils d'administration (via les comités du conseil ou directement) et peuvent informer ces derniers lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

❖ **Fonction actuarielle**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisés et de valider le calcul des provisions techniques, et d'émettre une opinion sur la politique générale de souscription et sur la cohérence des programmes de réassurance.

❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée à la Responsable juridique et conformité et rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Son rôle consiste à garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires.

❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée au Responsable Audit interne et rattachée directement au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Les principales missions de l'audit interne sont d'évaluer la maîtrise et l'efficacité des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière et de conformité.

B.1.2.3. Faits marquants 2020

Aucun changement important du système de gouvernance du Groupe Thélem assurances n'est intervenu au cours de l'exercice 2020.

L'année 2020 a été marquée par les évènements suivants en matière de gouvernance :

- La conduite d'une revue de gouvernance qui a permis d'analyser l'ensemble du corpus documentaire de gouvernance formalisé au sein du groupe Thélem et conduit à l'évolution des documents existants et l'élaboration de procédures complémentaires ;
- Le renforcement de la procédure de suivi de l'honorabilité des administrateurs suite à la publication par l'ACPR de la position 2019-P-01 ;
- Le départ du Responsable de la fonction clé Audit interne le 17/05/2020. Il a été remplacé le 01/09/2020 par Stéphane Belluteau et notifié à l'ACPR en tant que fonction clé le 05/10/2020 ;

- L'activation du plan de continuité d'activité (PCA) : face à la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de COVID-19, le Groupe Thélem a activé son PCA pour affronter cette crise. Le télétravail a été généralisé et le dialogue avec les partenaires sociaux a été continu. Un tableau de bord spécifique a été mis en place pour suivre les principaux indicateurs de pilotage du Groupe. La robustesse des procédures en vigueur au sein du Groupe conjuguée à la capacité d'adaptation de l'ensemble des collaborateurs ont permis d'assurer la permanence de l'activité bien qu'en mode dégradé. Les instances de gouvernance se sont réunies à distance pendant la période de crise et les Assemblées Générales de deux sociétés ont lieu à huis clos. Le PCA a été revu pour tenir compte du retour d'expérience.

B.1.3. Rémunération

La politique de rémunération du Groupe Thélem assurances s'articule autour des orientations stratégiques et de l'appétence définies par le Conseil d'Administration et vise à promouvoir une gestion saine et efficace des risques via la limitation d'une prise de risques excessive par les collaborateurs.

La politique écrite en matière de rémunération du Groupe Thélem assurances permet ainsi de :

- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe Thélem ;
- Favoriser l'équité interne par une recherche d'équilibre entre la hiérarchie des fonctions et l'échelle des rémunérations et promouvoir les valeurs internes ;
- Attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité aux orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration ;
- Veiller à ce que les montants de rémunération ne menacent pas la capacité de l'entreprise à conserver des fonds propres appropriés ;
- Garantir une vigilance forte de l'évolution de la masse salariale d'un exercice par rapport à l'autre, compte tenu d'une volonté de limitation de la prise de risque ;
- Sécuriser les conventions de rémunération conclues avec les fournisseurs de services pour qu'elles n'encouragent pas une prise de risque excessive compte tenu de la stratégie de gestion des risques de Thélem ;
- Eviter toute incitation négative et tout conflit d'intérêt lié à la rémunération ;
- Apporter un service de qualité aux sociétaires et préserver le Groupe Thélem en tant que distributeur d'assurance de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre d'une rémunération incitative variable.

❖ **Les membres du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 25 des statuts de Thélem assurances et à l'article 17 des statuts de Thélem prévoyance, les fonctions des administrateurs sont gratuites. Cependant, le Conseil d'administration peut décider d'allouer, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, des indemnités (en relation avec le temps passé) à ses membres et de rembourser leurs frais de déplacement et occasionnellement de séjour (ex : hôtels, tickets de parking).

Annuellement, le comité des nominations et des rémunérations Groupe propose l'enveloppe globale de l'indemnité des administrateurs et le montant du remboursement de leurs frais dans le respect des articles R322-53 et R322-55-1 du code des assurances.

L'indemnité forfaitaire allouée dépend de la participation et s'entend par séance et par instance. Ces indemnités sont soumises à cotisations sociales et fiscales et sont imposées sur le revenu via le prélèvement à la source.

- **Les salariés de Thélem assurances y compris les dirigeants effectifs et autres membres du Comité de direction**

Thélem prévoyance ne présente pas d'effectif propre puisqu'il y a un partage des collaborateurs avec Thélem assurances. Il est procédé à une refacturation de Thélem assurances d'effectifs en équivalents temps plein. Dans le même sens, le mandat de Directeur Général est exercé à titre gratuit.

La politique salariale de Thélem assurances s'appuie sur une rémunération fixe pour l'ensemble des personnels et dirigeants salariés. Il n'existe pas de système d'attribution d'une rémunération variable sur objectifs. Cela préserve également l'entreprise de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre de la rémunération.

La rémunération du Directeur Général de Thélem assurances est déterminée par le comité des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux et celle des autres membres du Comité de direction par le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe. Elle ne comporte pas de part variable.

L'article 32 des statuts de Thélem assurances prévoit en outre qu'aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société ne peut être allouée, à quelque titre que ce soit, à un dirigeant salarié. Ces dispositions ne font toutefois pas obstacle à l'existence d'un accord de participation et à l'institution d'un intéressement collectif des salariés dans les conditions de l'article R322-55-1-II du Code des assurances. En outre, un plan d'épargne d'entreprise (PEE) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter les versements volontaires et transferts des jours issus du compte épargne temps (CET) investis sur ce plan.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. L'ensemble des salariés disposent d'un régime supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 – fonds de pension ». Un Plan d'Epargne de Retraite Collective (PERCO) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter l'intéressement investi sur ce plan.

Le comité de direction bénéficie d'un régime « article 39 » sous certaines conditions d'ancienneté dans l'entreprise, pour assurer un complément de retraite (dans la limite de 30% du salaire de référence). Pour faire suite à la publication de l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, le régime a été fermé à tout nouveau Cadre de Direction de Thélem assurances, recruté ou nommé à compter du 4 juillet 2019, et gelé au 31 décembre 2019 pour ceux en fonction.

- **Les distributeurs**

Les mandats ou conventions de délégation de commercialisation signées entre Thélem prévoyance et ses distributeurs prennent en compte le risque de préjudice pour le client en termes de devoir de conseil (absence de rémunération incitative pouvant aller à l'encontre de l'intérêt du client).

Les critères retenus pour l'atteinte des objectifs et les règles de déclenchement d'une rémunération variable permettent d'aligner l'action du réseau de distribution avec les orientations définies par le Conseil d'Administration en matière de prise de risques.

B.1.4. Transactions importantes

Le Groupe Thélem assurances n'a conclu aucune transaction avec des actionnaires au cours de 2020.

B.1.5. Communication intragroupe

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe Thélem assurances sont communs à ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance. Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance du groupe dont les membres de l'AMSB, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés.

B.2.1. Processus d'évaluation

Le Groupe Thélem assurances développe des processus appropriés afin de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction, si elle n'est pas évaluée comme compétente et honorable.

Si en application des mesures prévues dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, une personne n'est plus reconnue comme compétente et/ou honorable, ou lorsque le groupe Thélem est notifié d'une telle situation, le Comité des nominations (pour les dirigeants effectifs), la Direction des Ressources Humaines (pour les fonctions clés, leurs équipes et les directeurs) prennent des décisions adaptées, telles que :

- le remplacement de la personne qui ne fait plus preuve d'honorabilité au sens du Code des assurances ;
- la formation de la personne qui n'est plus compétente (le cas échéant, son remplacement dans l'éventualité où après la formation, la personne ne serait toujours pas reconnue compétente).

❖ **Évaluation initiale**

L'évaluation initiale s'applique aux personnes en cours de recrutement ou aux personnes déjà en poste au moment de l'entrée en vigueur de la politique de gouvernance.

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable du processus d'évaluation se base sur les éléments suivants :

- les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- les connaissances et l'expérience ;
- toute condamnation au sens de l'article L. 322-2 du Code des assurances, sanction d'une autorité de contrôle, faillite, mesure d'interdiction de diriger une entreprise au cours des dix dernières années.

L'examen de la compétence est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du Conseil d'administration, un dispositif est mis en place pour s'assurer que les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne à tout le moins : les marchés de l'assurance et les marchés financiers, la stratégie de l'entreprise et le modèle économique, le système de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle et le cadre et les exigences règlementaires.

Toute évaluation de la compétence individuelle d'un administrateur est systématiquement assortie d'une prise en compte de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, le Groupe met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adaptés, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

❖ **Évaluation continue**

L'évaluation continue des personnes soumises à cette politique est réalisée une fois par an, de manière à vérifier qu'elles demeurent compétentes et honorables. L'évaluation continue est réalisée via une mise à jour et une validation annuelles des informations recueillies lors de l'évaluation initiale. Un reporting au Directeur Général et aux Conseils d'administration est alors réalisé.

B.3. Système de gestion des risques (dont l'ORSA)

B.3.1. Présentation du système de gestion des risques

B.3.1.1. Principes de la gestion des risques au sein du Groupe Thélem

Le système de gestion des risques du Groupe Thélem assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auquel est exposée le Groupe. Cette approche est formalisée grâce à un ensemble de politiques régies par les grands principes suivants :

- l'intégration de la gestion des risques au cœur des activités de Thélem assurances et de Thélem prévoyance ;
- la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- le développement d'une culture forte de gestion des risques au sein du Groupe ;
- la mise en place d'une structure de gestion des risques robuste et documentée, pilotée par les instances dirigeantes.

Cette gestion des risques repose ainsi sur différents axes :

- cadre d'appétence au risque et gouvernance associée : détermination du profil de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, évaluation interne des risques et de la solvabilité en lien avec le business plan défini ;
- contrôle interne : un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires.

B.3.1.2. Structure organisationnelle

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs du Groupe Thélem assurances. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connues et partagées.

En particulier, les Conseils d'administration définissent les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque et effectuent une revue annuelle du processus de gestion des risques. Grâce aux comités placés sous sa responsabilité, ils suivent l'évolution du profil de risques du Groupe, les

principaux risques et s'assurent du respect du cadre d'appétence qui a été fixé. La fonction de gestion des risques s'insère naturellement dans ce dispositif via son reporting régulier au Comité des risques et aux Conseils d'administration.

Ce dispositif permet un suivi des risques au plus près et entre en compte lors de la prise de décisions stratégiques.

B.3.1.3. Dispositif de gestion des risques

- **Identification des risques**

Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe Thélem assurances s'appuie à la fois sur une approche *« bottom-up »* via le suivi des risques opérationnels par le Contrôle Interne et sur une approche *« top-down ».*

L'approche « top-down » permet de s'assurer que l'ensemble des risques majeurs est bien couvert par le dispositif de gestion des risques en place au sein du Groupe Thélem assurances.

Pour identifier ces risques majeurs, le Groupe Thélem assurances s'appuie sur un partage des risques identifiés en aval par les directeurs du Groupe Thélem assurances. Cet échange a lieu dans le cadre du Comité de Gestion des Risques (CGR).

L'approche *« bottom up »*, au travers de l'évaluation des risques et des contrôles de 1er niveau par les opérationnels, combiné aux travaux du contrôle interne (cartographies de processus, risques et contrôles et du suivi des incidents) permet de s'assurer que le dispositif est pertinent et efficace.

- **Évaluation des risques**

Les processus identifiés ont été regroupés en trois grandes familles :

- les processus de management ;
- les processus opérationnels ;
- les processus supports.

La nomenclature est présentée sur deux niveaux de détail : le niveau 1 correspondant à la vision la plus agrégée (macro processus) et le niveau 2 à la plus détaillée (processus).

Un périmètre de processus prioritaires a été défini, et des cartographies de risques et contrôles sur ces processus identifiés ont été réalisées, sur la base d'entretiens menés avec les interlocuteurs de référence. Les risques sont ensuite évalués selon leur occurrence et leur gravité (perte encourue si le risque est avéré). Ceci permet d'identifier les niveaux de risque intrinsèques et résiduels.

Les contrôles associés à chacun des risques sont évalués en fonction de leur conception et mise en œuvre. La cotation du risque brut jumelée avec celle de l'efficacité du dispositif de contrôle permet d'évaluer le risque résiduel.

- **Suivi des risques**

Parallèlement à ce dispositif de gestion des risques, des indicateurs ont été définis et sont suivis dans le cadre de tableaux de bord de risques qui font partie intégrante d'un processus efficace et robuste de remontées des risques au sein du Groupe Thélem assurances.

Au niveau de Thélem prévoyance, un tableau de bord des risques financiers a été mis en place courant 2018 sur le même modèle que celui de Thélem assurances. Au cours de l'année écoulée, la forme du

tableau de bord des risques financiers de Thélem assurances et Thélem prévoyance a été revue afin de faciliter la lecture et la mise à jour de celui-ci. Dans le contexte du COVID-19, une synthèse mensuelle a été créée afin de suivre les indicateurs de façon plus régulière et ainsi prendre en compte la volatilité du marché.

En outre, le tableau de bord des risques de souscription élaboré au niveau de Thélem assurances est en cours de refonte et celui de Thélem prévoyance a été créé au cours de l'année 2020.

Le seuil correspond à la valeur à partir de laquelle il faut surveiller l'évolution du risque car il se rapproche de la limite définie. Le seuil peut être déterminé par rapport à la limite (90% de la limite par exemple). La limite correspond au maximum théorique au-delà duquel on considère que les hypothèses définies dans le cadre de l'appétence aux risques ne sont plus respectées. Le comité de gestion des risques et les Conseils d'administration sont alors informés. Toute modification éventuelle de ces limites nécessite l'approbation préalable des Conseils d'administration.

- **Maîtrise des risques**

Le dispositif de maîtrise des risques repose sur un système de contrôle interne qui comprend trois lignes de défense (cf. Partie B.4.1.2).

- **Documentation**

Dans le cadre de son système de gestion des risques, le Groupe Thélem assurances maintient un système documentaire de politiques écrites permettant de faire le lien entre les décisions prises par les instances de gouvernance et le suivi opérationnel de l'ensemble des risques du Groupe.

B.3.2. ORSA

B.3.2.1. Fréquence de l'ORSA

- **ORSA régulier**

Ce processus annuel fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. L'ORSA régulier se décline *a minima* en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

- **ORSA exceptionnel**

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle définie.

L'ORSA exceptionnel donne au comité de gestion des risques et aux Conseils d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de l'entité concernée et du groupe.

L'ORSA exceptionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est pris en compte par les Conseils d'administration pour la prise de décision stratégique.

B.3.2.2. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

Le use-test est l'approche utilisée pour le modèle des risques des entités du groupe Thélem assurances lors de la prise de décisions stratégiques. L'approche risque est présentée aux Conseils d'administration par la Directrice des risques lors de la demande de validation de décisions stratégiques.

Le use-test représente donc une mesure simplifiée d'un ORSA exceptionnel pour aider les opérationnels dans leur activité sans qu'il y ait des impacts majeurs sur la société suite à la décision stratégique / à un événement indépendant de la société. Contrairement à un ORSA exceptionnel, le use-test ne fait pas l'objet de la rédaction d'un rapport ORSA spécifique.

B.3.2.3. Processus ORSA

Lors de la réalisation de l'ORSA, le Groupe Thélem assurances effectue les trois évaluations requises par la réglementation Solvabilité 2. Les indicateurs déterminés par les instances de gouvernance sont projetés sur 4 ans (horizon du plan stratégique) pour un scenario central et les différents scénarii de stress. Les résultats, présentés dans le rapport ORSA, sont accompagnés d'analyses claires et compréhensibles pour les instances de gouvernance.

B.3.2.4. Filiales incluses dans l'ORSA

Le Groupe Thélem assurances remet à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution un rapport ORSA unique présentant les résultats des exercices ORSA menés séparément au niveau des entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1. Procédures de contrôle interne

B.4.1.1. Principes et organisation du contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances

Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein du Groupe Thélem assurances, le dispositif de contrôle interne – identique pour les sociétés Thélem assurances et Thélem prévoyance – recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités, des risques notamment opérationnels y compris ceux incombant aux activités déléguées et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément à la réglementation et aux instructions internes.

Ce dispositif repose en outre sur une architecture de contrôle interne à trois niveaux. Trois personnes (un responsable et deux collaborateurs) sont en charge des missions liées au contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances. Ils communiquent régulièrement auprès des opérationnels via notamment des points réguliers organisés avec chaque direction. Le contrôle interne est en outre invité permanent ou ponctuel de plusieurs comités (comité juridique, comité gestion de risques, etc.). De plus, il rapporte régulièrement aux membres du comité de direction via notamment la tenue des comités de gestion des risques.

B.4.1.2. Dispositif de maîtrise de contrôle interne

- **1ère ligne de défense : procédures et contrôles de 1er niveau**

Les contrôles de niveau 1 sont exercés par les responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles qui s'assurent de l'existence de dispositifs de maîtrise des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités. Ils possèdent, à la fois, les compétences et les moyens, pour définir, de la manière la plus pertinente possible, le champ et les modalités de cette surveillance.

Le contrôle de premier niveau comporte trois volets :

- le premier volet concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe Thélem assurances, indépendamment de leur positionnement hiérarchique. Il a pour but de garantir la sécurité au quotidien des opérations et repose sur le respect par chacun, pour toutes les opérations qu'il réalise, des règles et procédures en vigueur ;

- le second volet touche l'encadrement des équipes. Le rôle attribué aux responsables hiérarchiques, dans le dispositif de contrôle interne, est de superviser les opérations effectuées et de vérifier, selon les modalités les plus appropriées, leur conformité avec les règles édictées ;

- le troisième volet s'adresse à l'encadrement supérieur. Les responsables de structure ont pour mission, notamment d'évaluer de manière régulière la qualité des procédures d'exécution d'opérations les concernant et l'efficacité des dispositifs de contrôles correspondants.

La cohérence des trois volets est indispensable à l'efficacité du premier niveau de contrôle et suppose une vigilance quotidienne des opérationnels et l'implication directe de leur hiérarchie.

❖ **2e ligne de défense : acteurs en charge des contrôles de second niveau**

La réalisation des contrôles de second niveau revient au contrôle interne, rattaché à la Direction des risques. Ce pôle assure le pilotage des risques opérationnels, émergents et de réputation, en coopération avec les opérationnels « preneurs de risque » qui constituent la 1ère ligne de défense.

Plus précisément, le pôle Contrôle Interne et la Direction des risques définissent les différentes stratégies de traitement de ces risques (évitement, réduction, transfert, acceptation) et facilitent la mise en place de dispositifs de pilotage de ces stratégies :

- politiques et normes de gestion de risques formalisées en lien avec le cadre de tolérance au risque du Groupe Thélem assurances ;

- gouvernance (instances / comités) associée aux politiques et normes édictées ;

- processus d'évaluation et de mesure des risques (définition et suivi d'indicateurs de risques, de seuils et de limites) ;

- dispositif de collecte et de quantification des incidents opérationnels ;

- définition et suivi des éventuels plans d'actions associés.

❖ **3e ligne de défense : audit interne**

L'audit interne, dont le rôle est de contrôler périodiquement l'application des procédures et l'exécution des contrôles par les opérationnels, participe au dispositif de gestion des risques en :

- vérifiant l'efficacité et le rendement des processus et des contrôles ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision), la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports, continuité, fiabilité des systèmes d'informations), le fonctionnement du personnel ;

- produisant, lorsque cela est nécessaire ou justifié, au moins annuellement un rapport écrit sur ses conclusions, à destination de l'organe d'administration du Groupe.

B.4.2. Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction Clé de Vérification de la Conformité est confiée à la Responsable Juridique et Conformité du Groupe Thélem assurances, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif.

Annuellement, la Fonction Conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan d'actions annuel à la Direction Générale et au Conseil d'administration pour approbation. Elle intervient en outre au Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux.

L'organisation et les missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont précisées au terme de la Politique de Conformité applicable au Groupe Thélem assurances. Ce document est revu chaque année, puis, en cas de modifications, soumis à approbation du Comité d'audit et des comptes et à validation du Conseil d'administration. Il précise notamment les rôles et responsabilités de la Fonction Vérification de la Conformité, ses domaines d'intervention, la coordination entre l'audit et les services en charge du contrôle au sein de l'Entreprise. Il en résulte que la Fonction de Vérification de la Conformité a pour rôle de conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

La fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité.

Pour ce faire, la Fonction Vérification de la Conformité assure et diffuse une veille réglementaire, émet des avis, des recommandations et effectue des contrôles.

B.5. Fonction clé d'audit interne

Le responsable de la fonction d'audit interne est rattaché directement au Directeur Général Adjoint.

Le responsable de l'audit interne a notamment en charge l'élaboration et le suivi du plan d'audit. Ce dernier est établi annuellement, approuvé par le Comité d'audit et des comptes du Groupe puis validé par les Conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisme et prévoit les missions récurrentes et spécifiques à réaliser.

Il anime également le dispositif de suivi des recommandations semestriel et en présente les résultats devant le Comité de Direction ainsi que le Comité d'Audit et des comptes.

La politique d'audit interne décrit la fonction d'audit interne et les modalités d'intervention de celle-ci. Elle est définie par la fonction audit interne, approuvée par le Comité d'audit et des comptes puis validée par les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. Ses dispositions sont revues sur une base annuelle. Chaque évolution donne lieu à une approbation du Comité d'audit et des comptes et à une validation de la part des Conseils d'administration.

Par ailleurs, la préservation de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction clé est assurée au travers des éléments suivants :

- le responsable de la fonction clé d'audit interne ne cumule pas cette fonction clé avec une ou plusieurs autres fonctions clés de Solvabilité 2 ;
- au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3e ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques ;
- le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ou des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de sa mission.

B.6. Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques. Elle est portée par la Directrice des risques du Groupe, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction actuarielle présente un bilan de son activité à la Direction Générale et aux Conseils d'administration. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de l'année 2020, l'ensemble des travaux effectués ont donné lieu à la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté aux Conseils d'administration des entités du groupe.

Une charte de la fonction actuarielle a été élaborée au sein du Groupe Thélem assurances. Ce document précise le statut et les missions de la fonction actuarielle ainsi que les modalités de communication et de reporting de celle-ci. Cette charte est revue annuellement par le Comité des risques et validée par les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

B.7. Sous-traitance

B.7.1. Sous-traitance d'activités

B.7.1.1. Principes de sous-traitance

Le dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance est déterminé au niveau Groupe et ne comporte pas de spécificité quant aux activités de Thélem assurances ou Thélem prévoyance.

Le Groupe Thélem assurances reste responsable des activités sous-traitées. À ce titre, l'entreprise suit et évalue les activités du sous-traitant via :

- la formalisation des processus sous-traités ;
- un suivi régulier de l'activité sous-traitée, par exemple à travers des comités de suivi, des contrôles sur place de sous-traitants, etc. ;
- une transmission à l'ACPR des informations relatives aux évolutions importantes concernant certaines fonctions ou certaines activités externalisées ;
- un contrôle sur le fait que la sous-traitance d'une activité ne dégrade pas la qualité, la productivité et le niveau de service pour les assurés ;
- la mise en place d'actions correctrices ou de résiliation avec le sous-traitant si nécessaire.

Dans ce contexte, le Contrôle Interne a élaboré une politique de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance visant à la maitrise de l'ensemble des étapes composant le cycle de vie d'un sous-traitant. Cette politique a été révisée en 2020 afin, notamment, de refléter les actions menées dans le cadre de la conduite du projet sous-traitant.

Ainsi, cette dernière précise entre autres – suivant la criticité identifiée pour chaque sous-traitant – la Comitologie à instaurer et les clauses à faire apparaitre dans les conventions de service.

B.7.1.2. Motifs de sous-traitance

Les entités du groupe peuvent avoir recours à la sous-traitance du fait des considérations énumérées ci-après :

- modèle d'entreprise : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter la gestion à un partenaire, agent ou courtier apporteur d'affaires, dans le cadre de la relation d'intermédiation ;
- rentabilité : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter certaines activités afin de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité ;
- ressources : les deux entités assurantielles peuvent avoir recours à la sous-traitance pour bénéficier des ressources (systèmes de gestion et personnel) du prestataire dont elles ne disposent pas en interne ou pour assurer une flexibilité (prise en charge des pics d'activité).

B.7.1.3. Description des activités sous-traitables / non sous-traitables

En fonction de l'appétence au risque définie, les activités du Groupe peuvent toutes faire l'objet de sous-traitance sauf les activités cœur de métier à valeur ajoutée, sur lesquelles l'expertise de Thélem assurances et de Thélem prévoyance représente un avantage compétitif, ou des activités sensibles.

Les entités assurantielles peuvent ainsi sous-traiter des activités accessoires ne faisant pas partie de leur cœur de métier, telles que les réseaux de partenaires et d'expertise, afin de se concentrer davantage sur son cœur de métier.

B.7.2. Accord intragroupe de sous-traitance

Des salariés de Thélem assurances travaillent pour le compte de Thélem prévoyance, les salaires et les coûts de l'environnement de travail (informatique, locaux…) étant refacturés à celle-ci.

B.8. Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, il est revu annuellement et suivi régulièrement via :

- la mise à jour et la validation des politiques écrites ;
- le rapport de gouvernance ;
- les rapports des fonctions clés ;
- l'élaboration des rapports narratifs obligatoires ;
- le dispositif de contrôle interne ;
- le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle du Groupe Thélem assurances garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes en particulier des Conseils d'administration qui disposent d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque du Groupe, nécessaire à toute décision stratégique.

Ainsi, le Groupe Thélem assurances veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.9. Autres informations

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances.

C. PROFIL DE RISQUE

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles définissent leurs risques importants comme étant les risques ayant un impact majeur sur le profil de risques et comme étant susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

Par ailleurs, il est à noter que le Groupe Thélem assurances et ses entités se fondent sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Nature du risque

Au sein du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, les principaux risques afférents à la souscription sont les suivants :

- risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification ou de provisionnement ;
- risque de longévité : risque que les assurés vivent significativement plus longtemps que prévu ;
- risque de mortalité : risque que le taux de mortalité du portefeuille assuré soit supérieur aux estimations utilisées lors de l'établissement du tarif ;
- risque de rachat : risque de résiliation de 40% des contrats pour lesquels la cessation entraînerait une augmentation des provisions techniques ;
- risque de frais : risque que les dépenses prises en compte dans le calcul des provisions techniques dérivent ou d'une augmentation significative du taux d'inflation ;
- risque de révision : risque de changements dans l'environnement juridique ou dans l'état de santé de la personne assurée et qui auraient pour effet l'augmentation des prestations de rente ;
- risques stratégiques liés :
  - au rythme de développement de l'activité ;
  - aux conditions de souscription : un non-respect des règles de sélection des risques ou une politique de souscription non adaptée peut entrainer une surfréquence sur des risques d'intensité potentiellement élevée ;
  - à une dérive des frais généraux ;
- risques opérationnels liés à une éventuelle non-conformité de la souscription ;
- risques techniques liés à une erreur dans l'évaluation des modules de SCR.

Thélem assurances

En ligne avec l'activité principale réalisée par l'entreprise, le risque de souscription de Thélem assurances est largement dominé par son activité non-vie. Le risque de souscription global augmente de 5,2% par rapport à l'année 2019, en lien avec la croissance du portefeuille.

Les SCR de souscription non-vie, vie et santé augmentent respectivement de 3,8%, 11,2% et 13,3% par rapport à l'année 2019.

Thélem prévoyance

Pour Thélem prévoyance, le risque de souscription global est évalué en hausse de 52% par rapport à 2019, en raison du développement de l'entreprise et de la croissance du portefeuille.

Les SCR de souscription vie et santé augmentent respectivement de 46,4% et 60,8% par rapport à 2019.

Groupe Thélem assurances

Le risque de souscription du Groupe Thélem assurances provient principalement de Thélem assurances. Par rapport à l'année 2019, le risque de souscription est évalué en hausse de 6,3%, en lien avec la croissance constatée sur les entités du Groupe.

- **Risque de concentration**

Le risque de souscription est concentré du point de vue géographique sur un seul pays, la France. En particulier, le Groupe Thélem assurances via son entité Thélem assurances connait un risque de forte concentration avec de nombreux immeubles protégés contre l'incendie dans le centre-ville d'Orléans.

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés à des risques de type catastrophes naturelles, risques d'origines humaines ou de pandémies.

L'ensemble de ces expositions est atténué par des programmes de réassurance.

C.1.2. Maîtrise et suivi

La maîtrise des risques de souscription passe par l'application de normes de souscription et de limites de souscription établies par risque, par garantie et des niveaux de délégation adaptés. Des critères d'acceptation sont définis et documentés. Ils encadrent les risques pouvant être souscrits selon des critères adaptés à chaque produit.

En outre et pour les deux entités assurantielles, des « pleins » d'acceptation représentant le maximum acceptable pour un risque sont fixés pour chaque produit.

En termes de garantie, des mécanismes de franchise, de garantie limitée ou de délais de carence permettent d'encadrer le risque.

Par ailleurs, le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de :

- processus de souscription décrivant les règles et procédures suivies par chaque direction dans le cadre de l'activité de souscription ;
- pilotage d'indicateurs de suivi de l'activité de souscription ;
- reportings réguliers (tableaux de bord techniques et des risques de souscription).

C.2. Risque de marché

C.2.1. Nature du risque

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés aux risques de marché suivants :

- risque de taux ;
- risque actions ;
- risque immobilier ;
- risque de spread ;
- risque de concentration ;
- risque de change.

L'ensemble de ces risques correspond aux différents sous-modules du SCR marché. Une définition et des précisions sur chacun de ces risques sont présentées dans la politique des risques de marché mise à disposition des collaborateurs concernés de l'entreprise.

Thélem assurances

Le risque de marché augmente de 4,7% entre 2019 et 2020. Cette hausse provient principalement de l'augmentation du SCR Spread (+29,3%), ce qui s'explique par les arbitrages effectués sur la période et de la hausse du SCR Immobilier (+3,6%) en raison de la revalorisation annuelle de l'immobilier.

En parallèle, le SCR Actions diminue de 2,6% en raison de la baisse des marchés actions et des arbitrages réalisés.

Thélem prévoyance

Le risque de marché augmente de 1 M€ (+117,5%) entre 2019 et 2020. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse du SCR Spread de 1 M€ (+162,3%) en raison des arbitrages réalisés au cours de la période.

Dans le même temps, le SCR Actions augmente de 0,1 M€ (+52,7%) entre 2019 et 2020 en raison de l'augmentation de l'exposition aux marchés actions. Enfin, le SCR Concentration augmente de 0,2 M€ (+96,6%) du fait des achats réalisés au cours de l'année.

Cette augmentation du risque de marché est en lien avec la croissance importante de l'activité de l'entreprise, la stratégie d'investissements restant peu risquée.

Groupe Thélem assurances

Le risque de marché augmente de 2,6 % entre 2019 et 2020.

Cette augmentation s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

C.2.2. Respect du principe de la personne prudente en matière d'investissements

Dans le cadre de l'élaboration, du pilotage et du contrôle de sa stratégie d'investissements, le Groupe Thélem assurances a mis en place et développé un ensemble d'indicateurs internes des risques clés.

Ces indicateurs ont été sélectionnés pour renforcer les critères normatifs en vigueur et ce, sur certains risques de marché auxquels s'expose le Groupe dans ses placements et afin de calibrer sa gestion des risques financiers en fonction des niveaux d'appétence et de tolérance retenus.

La gestion des investissements et des placements fait l'objet d'un suivi régulier, opéré au sein d'un Comité d'investissements mensuel.

C.2.3. Maîtrise et suivi

Dans le cadre de la politique d'investissements du Groupe Thélem assurances, des mesures ont permis d'optimiser l'allocation des actifs et de mieux maîtriser les risques présents dans les portefeuilles de placements. En complément, la sécurisation dans la sélection des actifs et le renforcement de la maîtrise des risques financiers, la Direction financière a fait évoluer la politique de sélection des titres par notamment :

- La diversification obligataire et actions ;
- La mise en place d'une liste d'instruments éligibles.

De plus, le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles ont mis en place des indicateurs de quantification des risques de marché, suivis à plusieurs niveaux :

- un suivi mensuel de la stratégie de placement validée par les Conseils d'administration ;
- des tableaux de bord trimestriels des risques financiers, présentés dans le rapport de Gestion des Risques. Dans le contexte du COVID-19, une synthèse mensuelle a été créée afin d'avoir un suivi plus régulier des indicateurs.

C.3. Risque de crédit

C.3.1. Nature du risque

Le risque de défaut ou de contrepartie découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d'être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d'une part les créances sur les intermédiaires et les clients, et d'autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d'atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés. Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

Thélem assurances

Le SCR de contrepartie diminue de 2,6% entre 2019 et 2020 en raison d'une baisse des créances.

Thélem prévoyance

Le SCR de contrepartie augmente de 7,8% entre 2019 et 2020, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des best estimate cédés.

Groupe Thélem assurances

Le SCR de contrepartie calculé via la formule standard diminue de 1,8% entre 2019 et 2020. Cette évolution s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

C.3.2. Maîtrise et suivi

L'exposition de l'entreprise au risque de contrepartie de ses réassureurs est limitée de plusieurs façons notamment via une dispersion des réassureurs maintenue en 2020 avec un grand nombre de réassureurs, choisis parmi les professionnels reconnus bénéficiant des meilleures notations, une ouverture à plusieurs courtiers de réassurance assurant par ailleurs un accès à l'information étendu.

La notation des contreparties de Thélem assurances et de Thélem prévoyance est suivie de manière régulière. La politique de réassurance donne des indicateurs de concentration. Ainsi le Groupe Thélem assurances surveille que les limites de concentration définies soient constamment respectées.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Nature du risque

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme *« le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».*

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

C.4.2. Maîtrise et suivi

La gestion actif - passif a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par le Groupe sous contrainte d'un niveau de rentabilité et d'un cadre réglementaire précis. Elle analyse systématiquement le risque de liquidité et le risque de taux, et s'assure du respect des ratios imposés par le régulateur.

Dans le cadre de la gestion des risques actif - passif, les points suivants sont examinés :

- L'adéquation entre les actifs et les passifs et en particulier leur duration ;
- Le lien entre les risques des différentes classes d'actifs et de passifs ;
- Les effets des techniques d'atténuation des risques sur la gestion actif - passif.

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles présentent une liquidité quotidienne dans un contexte de marché sans stress extrême. Il n'est ainsi pas mis en place de suivi particulier de ce risque actuellement.

C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures (EPIFP) est calculé comme la somme des EPIFP de Thélem assurances et de Thélem prévoyance après retraitements des cessions de réassurance internes.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Nature du risque

L'article R.352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R.352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. »

De fait, les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celles de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Leurs causes sont diverses et comprennent de façon non exhaustive :

- une mauvaise gestion ;
- les erreurs ou la fraude de la part d'employés ;
- le manquement à l'obligation interne de documenter une transaction ou d'obtenir les autorisations internes nécessaires ;
- le manquement aux obligations réglementaires ou contractuelles ;
- les failles dans les systèmes informatiques ;
- les mauvaises performances commerciales ;
- les événements extérieurs.

La survenance d'une défaillance opérationnelle, en particulier en cas d'échec des procédures de contrôle interne, pourrait également avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe Thélem assurances, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie et sa situation financière.

C.5.2. Maîtrise et suivi

Les enjeux de couverture des différentes catégories de risques opérationnels sont définis en fonction du :

- cadre de tolérance « risques opérationnels » et de l'appétence du Groupe vis-à-vis de ces risques ;
- niveau de couverture des différentes catégories de risques par les dispositifs de maîtrise existants :
  - 1ère ligne de défense (directions opérationnelles) ;
  - 2ème ligne de défense (contrôle interne, conformité, base incidents, etc.) ;
  - 3ème ligne de défense (audit interne).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe Thélem assurances permet de procéder à la formalisation de la cartographie des risques et des contrôles ainsi que de prévoir et de suivre les plans d'action mis en place pour maîtriser les risques.

En outre et afin de fournir une image réelle des activités et des contrôles en place, les cartographies de risques et contrôles sont actualisées de manière ad hoc. Cette mise à jour repose sur :

- la mise en place de plans d'action ;
- l'actualisation de la description des contrôles suite à une vague de contrôle ;
- une évolution portée à la connaissance du contrôle interne.

C.6. Autres risques importants

C.6.1. Risque de réputation

Le risque de réputation, ou risque d'image, est le risque qu'un évènement ait une influence défavorable sur la perception du Groupe Thélem assurances par des parties prenantes. Il se matérialise par une dégradation durable de la confiance portée par les parties prenantes.

L'atteinte ou la réputation peut découler de facteurs internes (matérialisation d'un autre risque) ou externes (rumeurs).

Le risque de réputation est suivi :

- indirectement par les cartographies de risques et contrôles ;
- par un échange sur les dix plus grands risques tels que perçus par les Directions de Thélem assurances lors d'un Comité de Gestion des Risques.

C.6.2. Risque stratégique

Les risques stratégiques relèvent d'incompatibilités ou d'incohérences entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- les objectifs stratégiques du Groupe ;
- les stratégies mises en place ;
- les ressources déployées pour l'atteinte de ces objectifs ;
- la qualité de leur mise en œuvre ;
- la situation économique des marchés sur lesquels l'assureur opère.

Les risques stratégiques du Groupe Thélem assurances sont couverts par les modalités de gouvernance en termes d'orientations stratégiques. Les décisions stratégiques sont prises de manière collégiale.

C.6.3. Risques liés à la sous-traitance

Lors de la sélection d'un prestataire, des points de vigilance sont à prendre en compte. Dans ce contexte, le Contrôle interne a élaboré une note qui vise à rappeler aux directions opérationnelles ayant décidé de faire appel à un prestataire les risques incombant à ce type de délégation et les impacts pour le Groupe Thélem assurances et ses entités.

Les contrôles proposés dans la note élaborée par le contrôle interne sont de :

- S'assurer que le profil du prestataire répond au besoin ;
- S'assurer que le prestataire ne soit pas en dépendance économique vis-à-vis de Thélem assurances ou de Thélem prévoyance ;

- S'assurer que le contrat permette de se prémunir contre un maximum de risques auxquels le Groupe Thélem assurances s'expose.

C.6.4. Concentration de risque significative Groupe

Au regard de la prédominance de l'entité Thélem assurances dans l'activité du Groupe et du caractère récent de l'activité de Thélem prévoyance, le risque du Groupe est actuellement essentiellement concentré sur Thélem assurances.

C.6.5. Programme de réassurance

Thélem assurances

La réassurance contribue à la réduction de la volatilité du résultat et à la protection du bilan de Thélem assurances. En 2020 comme ces dernières années, l'entreprise a fait le choix de renforcer l'efficacité de ses couvertures en poursuivant ses investissements dans les programmes de réassurance.

Les traités sont pour l'essentiel sous forme non proportionnelle en excédent de sinistre par risque et/ou par évènement, à l'exception de couvertures sur des branches spécifiques, telles les catastrophes naturelles et les risques attentats.

Les couvertures ont pour but de protéger l'entreprise des risques de pointe et de fréquence. Elles présentent donc des rétentions et structures établies en fonction des expositions tout en tenant compte du nécessaire respect des équilibres financiers des branches concernées, du résultat global ainsi que de la volonté de préserver la solidité du bilan de Thélem assurances.

Thélem prévoyance

La réassurance de Thélem prévoyance est très protectrice et en adéquation avec la taille de cette société récente et en fort développement.

C.6.6. Sensibilité aux risques

La sensibilité aux risques est testée au niveau de Thélem assurances et de Thélem prévoyance lors de la réalisation de l'exercice ORSA annuel et des use-tests ponctuels. Ainsi, une projection est effectuée en scénario central, correspondant au plan stratégique du groupe et de ses entités et des projections sous hypothèses de stress complètent l'analyse.

Au travers de leurs analyses quantitatives, Thélem assurances et Thélem prévoyance identifient la déformation éventuelle de leur profil de risque dans le cas de plusieurs scénarii défavorables.

C.7. Autres informations

Aucune autre information importante n'est à ajouter à l'analyse du profil de risque du Groupe Thélem assurances et de ses entités.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. Actifs

D.1.1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

Thélem assurances

Les actifs de Thélem assurances au 31/12/2020 peuvent être représentés comme suit :

k€	2020	2019
Postes de l'actif		
Actifs incorporels	67	1 227
Immobilier d'exploitation	25 671	21 104
Investissements	636 920	637 505
dont immobilier placement	*203 400*	*197 891*
dont participations	*16 930*	*11 762*
dont actions	*45 053*	*75 215*
dont obligations	*279 509*	*285 274*
dont autres	*92 028*	*67 363*
Dépôts espèces	1 280	1 345
Créances sur les réassureurs	98 216	100 883
Créances intermédiaires	21 568	22 943
Caisses et comptes courants bancaires	145 478	142 237
Autres	39 479	28 566
Total	**968 679**	**955 810**

À la fin de l'année 2020, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 969 M€ en hausse de 1,3% par rapport à 2019.

Thélem prévoyance

Les actifs de Thélem prévoyance au 31 décembre 2020 peuvent être représentés comme suit :

k€	2020	2019
Postes de l'actif		
Actifs incorporels	-	-
Immobilier d'exploitation	-	-
Investissements	12 691	7 391
dont immobilier placement	-	-
dont participations	-	-
dont actions	181	89
dont obligations	11 380	6 426
dont autres	1 130	876
Dépôts espèces	-	-
Créances sur les réassureurs	5 586	2 832
Créances intermédiaires	816	710
Caisses et comptes courants bancaires	1 874 10 329	113 9 420
Autres	39	41
Total	**31 336**	**20 507**

À la fin de l'année 2020, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 31 336 k€, soit une hausse de 52,8% par rapport au 31 décembre 2019.

Groupe Thélem assurances

Les actifs du Groupe Thélem assurances au 31 décembre 2020 peuvent être représentés comme suit :

k€	2020	2019
Postes de l'actif		
Actifs incorporels	67	1 227
Immobilier d'exploitation	25 671	21 104
Investissements	657 602	659 303
dont immobilier placement	*225 725*	*221 109*
dont participations	*2 587*	*2 943*
dont actions	*45 234*	*75 304*
dont obligations	*290 890*	*291 700*
dont autres	*93 167*	*68 247*
Dépôts espèces	1 280	1 345
Créances sur les réassureurs	98 561	101 842
Créances intermédiaires	22 384	22 813
Caisses et comptes courants bancaires	156 240	152 069
Autres	19 788	12 885
Total	**981 593**	**972 589**

A la fin de l'année 2020, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 982 M€, soit une hausse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2019.

D.1.2. Méthodologie de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles.

Les placements financiers cotés ont une valeur liquidative correspondant aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Le Groupe Thélem assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ces actifs en dehors de ceux d'un marché côté.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé (fonds de dettes privées, Infrastructures, Capital investissement), la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

Les placements immobiliers, quant à eux, ont une valeur de marché fondée sur une estimation ou une expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

Concernant les actifs incorporels, l'Article 12 du règlement délégué mentionne que les entreprises d'assurance valorisent à zéro les immobilisations incorporelles, sauf si celle-ci peut être vendue séparément et que l'entreprise d'assurance peut démontrer qu'il existe pour cet actif une valeur de marché. Les fonds de commerce acquis et les actifs incorporels de type logiciels du Groupe Thélem assurances ne pouvant être vendus séparément, le Groupe leur a attribué une valeur nulle sous Solvabilité 2.

D.1.3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme S2

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2 publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Les tableaux suivants présentent les écarts de valorisation entre les normes pour le Groupe et ses deux entités :

Thélem assurances

k€	2020		
Placements financiers	**Norme S2**	**Norme S1**	**Ecart**
Immobilier hors exploitation	203 400	100 173	*103 226*
Participations	16 930	20 017	*-3 086*
Actions cotées (hors participations)	40 885	31 811	*9 074*
Actions non cotées (hors participations)	4 168	3 679	*489*
Obligations souveraines	7 738	7 275	*462*
Obligations corporate (autres)	271 772	256 982	*14 790*
Produits structurés	-	-	-
Fonds d'investissement	91 966	86 834	*5 132*
Autres investissements	62	62	*0*
Total	**636 920**	**506 833**	***130 087***

Thélem prévoyance

k€	2020		
Placements financiers	**Norme S2**	**Norme S1**	**Ecart**
Immobilier hors exploitation	-	-	-
Participations	-	-	-
Actions cotées (hors participations)	181	173	*8*
Actions non cotées (hors participations)	-	-	-
Obligations souveraines	657	591	*66*
Obligations corporate (autres)	10 723	9 747	*976*
Produits structurés	-	-	-
Fonds d'investissement	1 130	1 073	*57*
Autres investissements	-	-	-
Total	**12 691**	**11 585**	***1 107***

Groupe Thélem assurances

k€	2020		
Placements financiers	**Norme S2**	**Norme S1**	**Ecart**
Immobilier hors exploitation	225 725	124 920	*100 805*
Participations	2 587	-	*2 587*
Actions cotées (hors participations)	41 066	31 984	*9 082*
Actions non cotées (hors participations)	4 168	3 679	*489*
Obligations souveraines	8 395	7 867	*528*
Obligations corporate (autres)	282 495	266 729	*15 765*
Produits structurés	-	-	
Fonds d'investissement	93 096	87 907	*5 189*
Autres investissements	70	75	*-5*
Total	**657 602**	**523 161**	***134 442***

Pour chaque catégorie importante d'actifs, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes :

- **Immobilier (exploitation et placement)**

Norme comptable : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.

Norme Solvabilité 2 : la valeur de marché est fondée sur une estimation ou expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

- **Actions, OPC et autres titres assimilés**

Norme comptable : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

- **Participations**

Norme comptable : les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté. Sinon, la valeur de marché est prise en compte.

- **Obligations, OPC et autres titres assimilés**

Norme comptable : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle ou linéaire.

Dans les comptes sociaux, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus se trouvent dans les comptes de régularisations, au bas du bilan.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture Bid « prix de vente ». En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et y compris coupons courus.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

- **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie**

Normes comptable et Solvabilité 2 : la valeur en norme Solvabilité 2 est égale à la valeur en norme comptable.

D.1.4. Hypothèses de projection

Dans le cadre de la gestion de son activité, le Groupe Thélem assurances projette l'évolution de la valeur des actifs financiers.

Concernant les produits financiers des hypothèses sont retenues en fonction des éléments suivants :

- portefeuille actuel de Thélem assurances et Thélem prévoyance pour les rendements et la structuration des tombées obligataires ;
- observation des différents marchés : monétaire, obligataires, actions afin de simuler le placement du cash-flow et des tombées obligataires avec des taux de rendements actuels et réalistes.

Pour les frais financiers, il est tenu compte des montants et des natures des frais observés actuellement, des tendances observées sur certains frais et du plan de travaux pour les immeubles.

En fonction de l'actualité des marchés et des ajustements éventuels de la politique financière des simulations sont effectuées en cours d'année.

D.1.5. Impôts différés

Il n'existe pas d'impôt différé à l'actif au sein du Groupe Thélem assurances.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodologie de calculs des provisions techniques

D.2.1.1. Dans les comptes sociaux

Les provisions techniques sont calculées en sommant les provisions techniques de Thélem assurances et Thélem prévoyance après retraitements des opérations intra-groupes. Ces retraitements concernent les cessions de réassurance de Thélem prévoyance à Thélem assurances.

D.2.1.2. En norme Solvabilité 2

❖ **Best Estimate**

Les Best Estimate sont calculés par Groupe de Risques Homogènes pour chacune des entités en distinguant les provisions de primes et provisions de sinistres, brut et net de réassurance. Les Best Estimate sont ensuite consolidés après retraitement des cessions de réassurance internes.

❖ **Marge de risque**

La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques Solvabilité 2 est équivalente au montant qu'une entreprise d'assurance et de réassurance demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance (valeur de transfert). Son calcul suppose un transfert de l'intégralité des engagements du portefeuille d'assurance et de réassurance prenant ainsi en compte l'ensemble des effets de diversification.

Pour le Groupe, la marge de risque est obtenue en sommant les marges de risque de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

D.2.2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les tableaux suivants présentent une comparaison des Best Estimate par garantie au 31/12/2020 et au 31/12/2019 pour le Groupe et ses deux entités :

Thélem assurances

k€	2020T4			2019T4		
LOB	**BE brut**	**BE cédé**	**BE net**	**BE brut**	**BE cédé**	**BE net**
Engagement non vie						
Frais médicaux	5 157	0	5 156	3 532	0	3 533
Protection du revenu	24 356	738	23 618	20 388	613	19 775
R.C. Automobile	214 887	65 109	149 778	194 313	59 006	135 308
Autre assurance des véhicules à moteur	22 532	-714	23 246	23 532	-428	23 961
Maritime, Aérienne, transport	7	-4	11	8	-2	10
Incendie et autres dommages aux biens	101 745	30 541	71 204	102 284	34 367	67 918
Responsabilité Civile Générale	115 145	917	114 228	112 357	913	111 444
Protection Juridique	6 943	-235	7 178	6 346	-219	6 566
Pertes Pécuniaires Diverses	0	0	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	-79	0	-79	-57	0	-57
Engagement vie						
Rentes non-vie	32 320	0	32 320	31 665	0	31 665
Rentes santé	917	0	917	1 049	0	1 049
Acceptations proportionnelles Décès	523	0	523	-497	0	-497
Acceptations proportionnelles Invalidité	241	0	241	81	0	81
Total	**524 695**	**96 354**	**428 341**	**495 001**	**94 249**	**400 753**

Thélem prévoyance

k€	2020 T4			2019 T4		
Garantie	**BE brut**	**BE cédé**	**BE net**	**BE brut**	**BE cédé**	**BE net**
Incapacité	8 037	4 209	3 827	4 362	2 144	2 218
Vie entière	633	-179	813	-207	-180	-27
Décès	82	385	-303	-686	-539	-146
RE RC	990	544	446	951	517	434
Invalidité	1 067	628	439	1 585	890	694
Total	**10 809**	**5 586**	**5 222**	**6 004**	**2 832**	**3 172**

Groupe Thélem assurances

k€	2020 T4			2019 T4		
LOB	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Engagement non vie						
Frais médicaux	5 157	0	5 156	3 532	- 0	3 533
Protection du revenu	27 781	415	27 366	22 291	355	21 935
R.C. Automobile	214 887	65 109	149 778	194 313	59 006	135 308
Autre assurance des véhicules à moteur	22 532	- 714	23 246	23 535	- 428	23 964
Maritime, Aérienne, transport	7	- 4	11	8	- 2	10
Incendie et autres dommages aux biens	101 745	30 541	71 204	102 282	34 367	67 915
Responsabilité Civile Générale	115 145	917	114 228	112 357	913	111 444
Protection Juridique	6 943	- 235	7 178	6 346	- 219	6 566
Pertes Pécuniaires Diverses	- 0	-	- 0	-	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	-	-	-	-	-	-
Engagement vie				-	-	-
Contrats avec PB	633	- 4	637	- 207	- 22	- 186
Autres contrats d'assurance vie	1 072	230	842	265	317	- 52
Acceptations proportionnelles				-	-	-
Rentes	34 304	387	33 917	34 298	809	33 489
Total	**530 207**	**96 643**	**433 564**	**499 020**	**95 095**	**403 925**

La hausse des Best Estimate Groupe (+31,2 M€ brut de réassurance, +29,6 M€ net) est principalement expliquée par la hausse des Best Estimate Thélem assurances (+27,6 M€ net de réassurance).

On observe une forte baisse de la courbe des taux entrainant une hausse des niveaux de Best Estimate, ainsi qu'une hausse de la charge des sinistres en RC Automobile, relative à la revue des règles et hypothèses de provisionnement.

Le produit emprunteur a été lancé courant 2020 et s'intègre aux calculs de Best Estimate sur les risques décès et arrêt de travail.

D.2.3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2

❖ Norme comptable

La comparaison des provisions Solvabilité 1 au 31/12/2019 et au 31/12/2020 est présente dans le rapport d'activité 2020 à partir de la page 94.

On observe une hausse des provisions Solvabilité 1 (+22,9 M€) sur une année, expliquée par une hausse des provisions techniques pour les deux entités.

❖ Norme Solvabilité 2

Le tableau suivant présente une comparaison des Best Estimate par entité au 31/12/2020 et au 31/12/2019 :

k€	2020 T4			2019 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Thélem assurances	524 695	96 354	428 341	495 001	94 249	400 753
Thélem prévoyance	10 809	5 586	5 222	6 004	2 832	3 172
Somme TA+TP	**535 503**	**101 940**	**433 564**	**501 005**	**97 081**	**403 925**
Groupe	**530 207**	**96 643**	**433 564**	**499 020**	**95 095**	**403 925**

Le Best Estimate Groupe augmente de +31,2 M€ en brut de réassurance (+29,6 M€ en net), en détail :

- hausse de +29,7 M€ sur Thélem assurances ;
- et de +4,8 M€ sur Thélem prévoyance.

❖ **Comparaison des provisions brutes de réassurance**

En synthèse, les principaux écarts de valorisation entre provisions comptables et provisions prudentielles proviennent principalement de différences dans la composition respective de ces provisions.

❖ **Marge de risque**

La marge de risque valorisée dans le calcul des provisions prudentielles n'a pas d'équivalent dans les provisions comptables.

Le tableau suivant présente les marges de risque au 31/12/2020 et 31/12/2019 pour le Groupe et ses entités :

k€	2020 T4	2019 T4
Marge de risque		
Thélem assurances	37 516	32 492
Thélem prévoyance	3 888	2 867
Groupe	41 404	35 359

La hausse de la marge de risque du Groupe (+6,0 M€) reflète la hausse de la marge de risque des deux entités.

D.2.4. Qualité des données

Avant tout calcul, une analyse des données est effectuée par le pôle assistance du décisionnel et le pôle provisionnement.

D.2.5. Correction et mécanismes optionnels

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent aucun des éléments suivants :

- ajustement égalisateur ;
- correction pour volatilité ;
- courbe des taux sans risque transitoire ;
- déduction transitoire.

D.2.6. Contrats de réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2. Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des Best Estimate.

D.3. Autres passifs

D.3.1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2

Les autres passifs du Groupe Thélem assurances et de ses entités sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Thélem assurances

k€	2020	2019
Autres passifs		
Dépôts espèces des réassureurs	4 129	4 154
Dettes d'assurance ou de réassurance	12 647	14 383
Dérivés	-	-
Impôts différés passif	35 848	40 437
Provisions autres que les provisions techniques	-	-
Dettes bancaires	157	4 842
Autres dettes financières	539	577
Dettes (hors assurance)	29 773	32 332
Engagements sociaux	5	1 628
Investissements non appelés	-	-
Passifs contingents	3 559	3 683
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	809	706
Total	**87 466**	**102 742**

Thélem prévoyance

k€	2020	2019
Autres passifs		
Dépôts espèces des réassureurs	-	-
Dettes d'assurance ou de réassurance	231	958
Dérivés	-	-
Impôts différés passif	412	470
Provisions autres que les provisions techniques	-	-
Dettes bancaires	1	-
Autres dettes financières	-	-
Dettes (hors assurance)	1 650	1 387
Engagements sociaux	-	-
Investissements non appelés	-	-
Passifs contingents	-	-
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	-	-
Total	**2 294**	**2 815**

Groupe Thélem assurances

k€	2020	2019
Autres passifs		
Dépôts espèces des réassureurs	4 129	4 154
Dettes d'assurance ou de réassurance	11 060	14 452
Dérivés	-	-
Impôts différés passif	36 259	40 906
Provisions autres que les provisions techniques	3 560	3 684
Dettes bancaires	3 163	12 489
Autres dettes financières	944	903
Dettes (hors assurance)	31 040	33 705
Engagements sociaux	5	1 628
Investissements non appelés	-	-
Passifs contingents	-	-
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	818	714
Total *(hors passifs des entités du groupe dans les autres secteurs financiers)*	**90 980**	**112 633**

Hormis les impôts différés, tous les éléments des autres passifs ci-dessus sont comptabilisés à leur valeur comptable en Solvabilité 2, il n'y a donc pas d'écart entre les deux normes.

D.3.2. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Thélem assurances a donc appliqué les taux d'imposition futurs prévus dans la Loi de finance 2020 non modifiée par le projet de Loi de finance 2021. La loi de finance prévoit une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) en plusieurs étapes :

- 2020 => 31 % pour les bénéfices au-delà de 500 k euros et 28% entre 0 et 500 k€ (soit 32,02% et 28,92% yc contribution sociale) ;
- 2021 => 27,5 % soit 28,41 % yc contribution sociale ;
- 2022 et années suivantes => 25% soit 25,83% yc contribution sociale.

Au niveau du Groupe, les impôts différés diminuent de 4,6 M€ entre 2019 et 2020. Pour Thélem assurances et Thélem prévoyance, les impôts différés diminuent respectivement de 4,6 M€ et de 58k€.

D.4. Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du groupe et de ses entités.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1. Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA et l'énoncé de l'appétit au risque. A travers la politique de gestion du capital, les Conseils d'administration du Groupe Thélem assurances se fixent pour objectifs de :

- définir les règles de gouvernance liées à la gestion du capital au sein du Groupe ;
- se doter d'un plan de gestion du capital à moyen terme ;
- définir les outils de pilotage et de suivi de son besoin en capital, notamment à travers l'exercice ORSA.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem assurances réalisent des projections de fonds propres dans le cadre de l'ORSA. Ces projections s'effectuent sur une période de quatre ans. Une politique de gestion du capital est mise en place et suivie sur cet horizon qui correspond au plan stratégique.

E.1.2. Présentation des fonds propres actuels

E.1.2.1. Comparaison avec la norme comptable

Groupe Thélem assurances

Les capitaux propres Solvabilité 2 s'élèvent à 319 M€ et sont supérieurs de 100,8 M€ aux fonds propres Solvabilité 1 fin 2020 (contre + 115,8 M€ fin 2019).

Deux éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre montants des fonds propres Solvabilité 1 et Solvabilité 2 :

- la valeur de marché des investissements immobiliers et financiers dont le montant se révèle plus élevé que la valeur nette constatée dans les comptes « Solvabilité 1 » (+ 118,4 M euros avant impôts à fin 2020 contre +123 M euros avant impôt à fin 2019) ;
- les provisions techniques (y compris égalisation) dont l'évaluation dans les comptes Solvabilité 1 est supérieure à la valeur des provisions en « best estimate » additionnée à la marge de risque (+20,3 M euros avant impôts à fin 2020 contre +35,4 M euros à fin 2019).

Thélem assurances

Les capitaux propres Solvabilité 2 s'élèvent à 319 M€ et sont supérieurs de 98 M€ aux fonds propres Solvabilité 1 fin 2020 (contre + 113 M€ fin 2019).

Thélem prévoyance

Les capitaux propres Solvabilité 2 s'élèvent à 14,3 M€ et sont supérieurs de 1,1 M€ aux fonds propres Solvabilité 1 fin 2020 (contre +1,3 M€ fin 2019).

- **Test de recouvrabilité des impôts différés**

L'impôt différé à l'actif est égal au BSCR + SCR opérationnel, qu'il faut multiplier par le taux d'imposition : 25,83%.

Dans le cadre de la projection de probables bénéfices imposables futurs, un bilan Solvabilité 2 est simulé après survenance d'un choc bicentenaire ventilé sur l'ensemble des postes du bilan.

Concernant la projection du compte de résultat, un choc dégressif est appliqué aux cotisations entre 2021 et 2024. Les S/C, le solde de réassurance, et les frais (frais d'acquisition) sont projetés de manière équivalente au business plan. Enfin, les frais d'administration et autres sont fixes durant les 5 premières années puis évoluent proportionnellement aux primes émises, et représentent alors un poids plus important dans le compte de résultat choqué. Le rendement financier est supposé nul.

L'entité Thélem assurances prouve 59% de recouvrabilité et l'entité Thélem prévoyance 100%. Le montant de l'ajustement au niveau du Groupe Thélem assurances est égal à la somme des ajustements de chacune des deux entités.

E.1.2.2. Variation entre 2019 et 2020

Groupe Thélem assurances

Au 31 décembre 2020, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 319 M€ contre 325,6 M€ en 2019.

On note une diminution des fonds propres Solvabilité 2 de 6,6 M€ malgré une hausse des fonds propres Solvabilité 1 de 8,5 M€ (dont 7,5 M€ d'impact du résultat net consolidé).

Les variations qui viennent diminuer les fonds propres Solvabilité 2 :

- **A l'actif**
  - Baisse globale des plus-values latentes de 5 181 k€ dont 9 621 k€ sur les actions et 2 263 k€ sur les obligations ;
  - Hausse des plus-values latentes sur les immeubles pour 4 101 k€ et sur les OPC pour 2 583 k€.
- **Au passif**
  - Baisse du différentiel entre provisions techniques Solvabilité 1 et Solvabilité 2 de 15 071 k€.

Thélem assurances

Au 31 décembre 2020, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 319 M€ contre 325,6 M€ en 2019.

Thélem prévoyance

Au 31 décembre 2020, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 14,3 M€ contre 8,8 M€ en 2019.

E.1.2.3. Structure des fonds propres

La structure des fonds propres est identique pour le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles.

Tous les éléments de fonds propres du Groupe Thélem assurances sont des fonds propres de base. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est reconnu dans les fonds propres à fin 2020.

Aucun élément de fonds propres ne présente une échéance. Le Groupe Thélem assurances ne dispose pas de créances subordonnées.

Les fonds propres du Groupe Thélem assurances ne sont pas assortis de clause ou de condition spécifique pouvant nuire à la disponibilité, la fongibilité ou la transférabilité des fonds propres. Tous les éléments de fonds propres sont donc disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation. L'intégralité des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances est donc classée en Tier 1. Ils sont par ailleurs éligibles pour couvrir les exigences de solvabilité requises.

E.1.2.4. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas les mesures transitoires spécifiques aux fonds propres.

E.1.2.5. Réserve de réconciliation

Groupe Thélem assurances et Thélem assurances

La réserve de réconciliation correspond à l'actif net (319 M€), excédent d'actif sur passif, net des fonds d'établissement initiaux (50,0 M€) et des droits d'adhésion versés par les sociétaires (8,8 M€). Le montant de la réserve de réconciliation s'élève à 260,2 M€ à fin 2020.

Thélem prévoyance

La réserve de réconciliation correspond à l'actif net (14 345 k€), excédent d'actif sur passif, net des fonds d'établissement (18 001 k€). Le montant de la réserve de réconciliation de Thélem prévoyance est négatif et s'élève à -3 656 k€ à fin 2020.

E.1.2.6. Diversification

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles respectent les exigences de l'article 222 de la Directive 2009/138/CE puisqu'ils ne font pas double emploi des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis des entreprises prises en compte dans le calcul. Les créations intra-groupe de capital sont éliminées.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.1. SCR

Au regard des études menées, le Groupe Thélem assurances utilise actuellement les spécifications techniques fournies par l'EIOPA sans USP pour appliquer la formule standard aux profils de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.

Thélem assurances

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem assurances atteint 163,9 M€, en hausse de 8,9% par rapport à l'année 2019, et se décompose de la manière suivante :

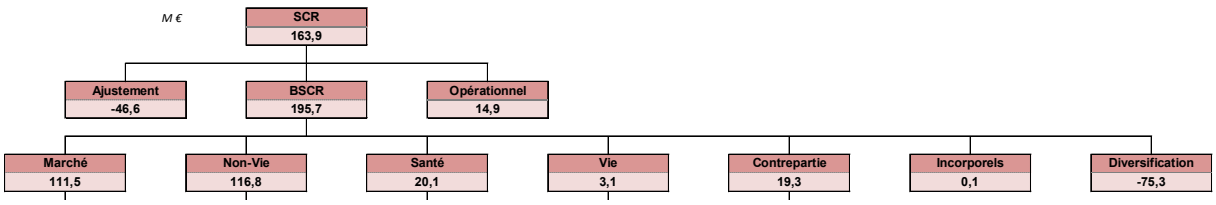

Thélem prévoyance

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem prévoyance atteint 4,1 M€, en hausse de 30,5% par rapport à l'année 2019, et se décompose de la manière suivante :

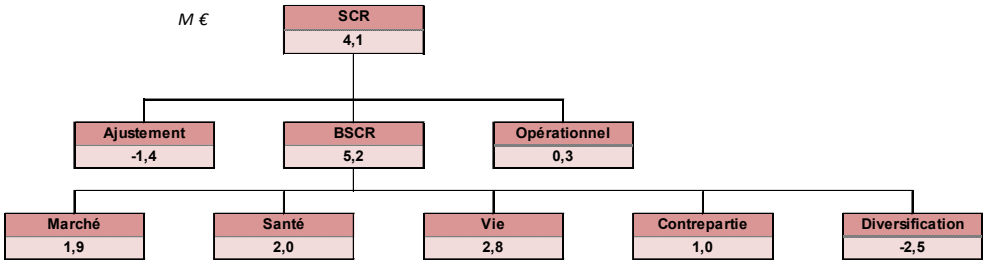

Groupe Thélem assurances

Le SCR total ainsi calculé pour le Groupe Thélem assurances atteint 168,9 M€, en hausse de 7,2% par rapport à l'année 2019, et se décompose de la manière suivante :

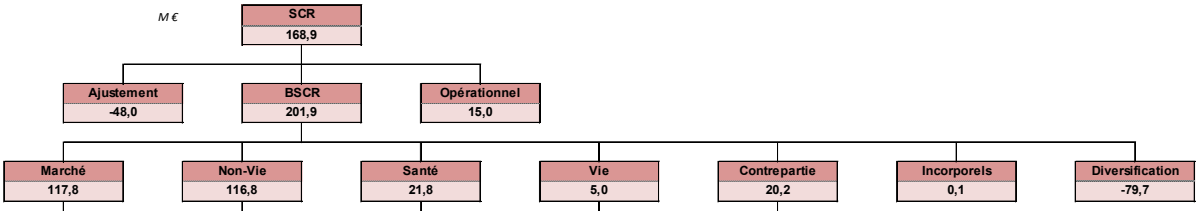

Par ailleurs, le Groupe Thélem assurances procède à une consolidation de ses données sur les SCR. De façon globale, la méthodologie employée est celle d'une addition des données du SCR relatives à Thélem prévoyance et Thélem assurances sous réserve d'ajustements méthodologiques spécifiques.

Ainsi au niveau du Groupe Thélem assurances, le besoin en capital de solvabilité requis est le suivant :

M€	2020	2019
Capital de solvabilité requis		
Thélem assurances	*163,9*	*150,6*
Thélem prévoyance	*4,1*	*3,1*
Groupe Thélem assurances	**168,9**	**157,5**

Le SCR du Groupe provient donc très largement de l'entité Thélem assurances.

E.2.2. MCR

Le MCR du Groupe s'élève à 72,5 M€ au 31/12/2020. Il convient de noter que la valeur du MCR Groupe est égale à la somme des MCR de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

M€	2020	2019
Minimum de Capital requis		
Thélem assurances	*66,3*	*62,4*
Thélem prévoyance	*6,2*	*6,2*
Groupe Thélem assurances	**72,5**	**68,6**

E.3. Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

A fin 2020, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 189%. Ce ratio s'élève à 195% pour l'entité Thélem assurances et à 351% pour Thélem prévoyance.

Au 31 décembre 2020, le MCR est ainsi confortablement couvert au niveau du Groupe et de ses entités.

Au niveau du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, il n'a ainsi été constaté aucun manquement au SCR ou au MCR au cours de 2020.

Par ailleurs, les projections de l'ORSA montrent que la couverture de la marge de solvabilité des entités du Groupe est respectée. Le Groupe et ses entités ne présentent actuellement aucun risque de non-respect de leur SCR et de leur MCR jusqu'en 2024, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'horizon de projection utilisé.

E.6. Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital du Groupe Thélem assurances et de ses entités.

F. ANNEXES

Trois sets de QRT sont présentés dans les annexes :

Les QRT de l’entité Thélem assurances

Les QRT de l’entité Thélem prévoyance

Les QRT du groupe Thélem assurances

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	67
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25 671
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inc	R0070	636 858
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	203 400
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	16 930
Actions	R0100	45 053
Actions - cotées	R0110	40 885
Actions - non cotées	R0120	4 168
Obligations	R0130	279 509
Obligations d'État	R0140	7 738
Obligations d'entreprise	R0150	271 772
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	91 966
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	62
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	62
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	96 354
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	96 354
Non-vie hors santé	R0290	95 615
Santé similaire à la non-vie	R0300	738
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 280
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	21 568
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 862
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	145 478
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	39 479
Total de l'actif	R0500	968 679
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	525 233
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	493 274
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	461 261
Marge de risque	R0550	32 013
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	31 960
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	29 433
Marge de risque	R0590	2 526
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	36 978
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 260
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 158
Marge de risque	R0640	101
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	35 718
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	32 843
Marge de risque	R0680	2 875
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 559
Provisions pour retraite	R0760	5
Dépôts des réassureurs	R0770	4 129
Passifs d'impôts différés	R0780	35 848
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	157
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	12 375
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	272
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	31 121
Total du passif	R0900	649 677
Excédent d'actif sur passif	R1000	319 002

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	54 440	10 367		42 065	115 467	176	98 071	24 923		15 762							361 271
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 059	2 112		2 356	2 868		4 712	1 154		695							14 956
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													62	0			62
Part des réassureurs	R0140	0	173		1 669	4 257	24	13 836	1 130		309							21 398
Net	R0200	55 500	12 307		42 752	114 078	152	88 947	24 948		16 148			62	0			354 892
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	54 338	10 324		42 001	115 242	181	98 164	25 091		15 663		0					361 002
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 059	2 111		2 363	2 869		4 712	1 155		695							14 965
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													62	0			62
Part des réassureurs	R0240		173		1 669	4 258	22	13 440	1 130		309							21 000
Net	R0300	55 398	12 262		42 695	113 854	159	89 436	25 116		16 048		0	62	0			355 030
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	36 098	5 345		52 815	56 816	15	48 565	9 466		2 133							211 252
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	669	2 798		1 351	1 975		3 437	646		125							11 001
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													335				335
Part des réassureurs	R0340		122		7 997	191		-809	42		0							7 544
Net	R0400	36 767	8 021		46 169	58 600	15	52 810	10 069		2 257			335				215 044
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410				17	-1 226		2 285	-26		-22							1 029
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				0	0		0	77		0							77
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500				17	-1 226		2 285	52		-22							1 106
Dépenses engagées	R0550	14 778	5 809		20 110	32 683	79	42 392	12 264		8 262							136 377
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	136 377

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410								1 284	1 284
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500								1 284	1 284
Primes acquises										
Brut	R1510								1 283	1 283
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600								1 283	1 283
Charge des sinistres										
Brut	R1610					164	1 731	189	671	2 755
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700					164	1 731	189	671	2 755
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710					-118	337			219
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800					-118	337			219
Dépenses engagées	R1900								479	479
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									479

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	0	32 320	523	32 843		0	0	917	241	1 158
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0		0	0		0	0	32 320	523	32 843		0	0	917	241	1 158
Marge de risque	R0100	0	0			0			2 830	46	2 875	0			80	21	101
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			0			35 149	569	35 718	0			998	262	1 260

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	-103	818	0	14 812	6 770	1	17 328	3 535	0	1 604	0	0	-79	0	0	0	44 687
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-77	0	-133	-1 336	-4	-3 125	-285	0	-235	0	0	0	0	0	0	-5 195
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-103	895	0	14 945	8 106	5	20 454	3 820	0	1 839	0	0	-79	0	0	0	49 882
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	5 259	23 538	0	200 075	15 762	7	84 417	111 610	0	5 339	0	0	0	0	0	0	446 007
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	815	0	65 242	622	0	33 667	1 202	0	0	0	0	0	0	0	0	101 549
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	5 259	22 723	0	134 833	15 140	7	50 750	110 408	0	5 339	0	0	0	0	0	0	344 458
Total meilleure estimation - brut	R0260	5 157	24 356	0	214 887	22 532	7	101 745	115 145	0	6 943	0	0	-79	0	0	0	490 694
Total meilleure estimation - net	R0270	5 156	23 618	0	149 778	23 246	11	71 204	114 228	0	7 178	0	0	-79	0	0	0	394 340
Marge de risque	R0280	451	2 068	0	13 113	2 035	1	6 234	10 001	0	628	0	0	7	0	0	0	34 539
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	5 608	26 424	0	228 001	24 568	8	107 979	125 146	0	7 571	0	0	-72	0	0	0	525 233
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	738	0	65 109	-714	-4	30 541	917	0	-235	0	0	0	0	0	0	96 354
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	5 608	25 686	0	162 891	25 281	12	77 438	124 229	0	7 806	0	0	-72	0	0	0	428 879

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 01 ***Accident***

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											6 107
N-9	R0160	94 681	37 726	7 645	4 433	2 810	2 397	2 116	2 006	190	146	
N-8	R0170	107 330	38 637	8 445	3 932	3 167	7 175	2 278	2 543	1 565		
N-7	R0180	120 119	44 842	8 993	4 710	2 126	1 694	5 269	726			
N-6	R0190	131 417	52 396	9 624	5 684	2 687	1 406	842				
N-5	R0200	114 788	37 618	7 845	3 125	1 505	3 798					
N-4	R0210	150 685	42 359	9 858	5 142	3 029						
N-3	R0220	125 029	45 000	10 262	4 854							
N-2	R0230	135 782	48 448	12 376								
N-1	R0240	131 641	46 336									
N	R0250	123 462										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	6 107	6 107
	R0160	146	154 150
	R0170	1 565	175 070
	R0180	726	188 480
	R0190	842	204 057
	R0200	3 798	168 679
	R0210	3 029	211 074
	R0220	4 854	185 145
	R0230	12 376	196 606
	R0240	46 336	177 977
	R0250	123 462	123 462
Total	R0260	203 240	1 790 806

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											46 859
N-9	R0160	0	0	0	0	0	17 158	14 012	11 183	8 669	8 243	
N-8	R0170	0	0	0	0	29 947	19 122	15 548	12 574	8 635		
N-7	R0180	0	0	0	30 706	23 119	20 681	8 319	6 326			
N-6	R0190	0	0	28 428	19 410	13 465	12 086	9 968				
N-5	R0200	0	45 675	32 256	25 835	23 741	18 259					
N-4	R0210	112 036	55 378	44 284	37 963	38 009						
N-3	R0220	118 614	64 214	52 216	44 439							
N-2	R0230	111 603	77 055	61 157								
N-1	R0240	99 279	60 353									
N	R0250	102 000										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	47 671
	R0160	8 395
	R0170	8 778
	R0180	6 421
	R0190	10 121
	R0200	18 531
	R0210	38 654
	R0220	45 196
	R0230	61 910
	R0240	60 380
	R0250	99 706
Total	R0260	405 763

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 02 ***Souscription***

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	0									
N	R0250	0										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	0	0
	R0180	0	0
	R0190	0	0
	R0200	0	0
	R0210	0	0
	R0220	0	0
	R0230	0	0
	R0240	0	0
	R0250	0	0
Total	R0260	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	0									
N	R0250	0										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	0
	R0240	0
	R0250	0
Total	R0260	0

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	58 770	58 770			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	260 231	260 231			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	319 002	319 002			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprise	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	319 002	319 002			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	319 002	319 002			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	319 002	319 002	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	319 002	319 002	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	163 936				
Minimum de capital requis	R0600	66 266				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,95				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,81				

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	319 002
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	58 770
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et a	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	260 231
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	6 963
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	6 963

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	111 526		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	19 328		
Risque de souscription en vie	R0030	3 146		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	20 110		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	116 794		Aucun
Diversification	R0060	-75 282		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	54		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	195 677		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 874
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-46 614
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	163 936
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	163 936
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-46 614
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-35 848
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-10 767
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-54 385

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	64 347

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	5 156	55 500
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	23 618	12 307
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	149 778	42 752
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	23 246	114 078
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	11	152
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	71 204	88 947
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	114 228	24 948
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	7 178	16 148
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	62
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	1 919

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	34 001	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		1 721 872

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	66 266
Capital de solvabilité requis	R0310	163 936
Plafond du MCR	R0320	73 771
Plancher du MCR	R0330	40 984
MCR combiné	R0340	66 266
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	66 266

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inc	R0070	12 691
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	181
Actions - cotées	R0110	181
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	11 380
Obligations d'État	R0140	657
Obligations d'entreprise	R0150	10 723
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 130
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 586
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	4 209
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	4 209
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 377
Santé similaire à la vie	R0320	628
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	749
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	816
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 874
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 329
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	39
Total de l'actif	R0500	31 336
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 886
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 886
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	8 037
Marge de risque	R0590	2 850
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 811
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 394
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 067
Marge de risque	R0640	327
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 416
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 705
Marge de risque	R0680	712
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	412
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	231
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 650
Total du passif	R0900	16 991
Excédent d'actif sur passif	R1000	14 345

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110		3 630															3 630
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140		2 162															2 162
Net	R0200		1 468															1 468
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210		3 626															3 626
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240		2 161															2 161
Net	R0300		1 465															1 465
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310		5 057															5 057
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340		3 064															3 064
Net	R0400		1 992															1 992
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410		0															0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500		0															0
Dépenses engagées	R0550		189															189
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	189

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		2 244		2 288					4 532
Part des réassureurs	R1420		85		1 357					1 441
Net	R1500		2 160		931					3 091
Primes acquises										
Brut	R1510		2 245		2 285					4 530
Part des réassureurs	R1520		85		1 356					1 440
Net	R1600		2 160		930					3 090
Charge des sinistres										
Brut	R1610		426		772	-303				895
Part des réassureurs	R1620		185		491	-183				494
Net	R1700		241		281	-121				401
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710		939		-17	0				921
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800		939		-17	0				921
Dépenses engagées	R1900		670		690	450				1 810
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									1 810

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	633					1 072				1 705				1 067		1 067
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-179					928				749				628		628
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	813					143				956				439		439
Marge de risque	R0100	605				107					712				327		327
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	1 238				1 178					2 416				1 394		1 394

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060		174															174
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-133															-133
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		307															307
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160		7 862															7 862
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		4 342															4 342
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		3 520															3 520
Total meilleure estimation - brut	R0260		8 037															8 037
Total meilleure estimation - net	R0270		3 827															3 827
Marge de risque	R0280		2 850															2 850
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320		10 886															10 886
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330		4 209															4 209
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		6 677															6 677

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 01 ***Accident***

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	64	51	14	14	2	0	0				
N-5	R0200	231	261	11	54	0	0					
N-4	R0210	174	121	22	2	-5						
N-3	R0220	292	367	102	34							
N-2	R0230	434	382	48								
N-1	R0240	491	342									
N	R0250	877										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	0	0
	R0180	0	0
	R0190	0	145
	R0200	0	556
	R0210	-5	315
	R0220	34	796
	R0230	48	864
	R0240	342	834
	R0250	877	877
Total	R0260	1 296	4 386

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	137	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	1 345	715	0	0	0					
N-4	R0210	1 810	48	50	0	0						
N-3	R0220	2 657	1 131	434	0							
N-2	R0230	2 890	822	379								
N-1	R0240	3 210	1 397									
N	R0250	5 911										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	379
	R0240	1 397
	R0250	5 911
Total	R0260	7 687

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 02 ***Souscription***

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	0									
N	R0250	0										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	0	0
	R0180	0	0
	R0190	0	0
	R0200	0	0
	R0210	0	0
	R0220	0	0
	R0230	0	0
	R0240	0	0
	R0250	0	0
Total	R0260	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	0									
N	R0250	0										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	0
	R0240	0
	R0250	0
Total	R0260	0

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	18 001	18 001			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-3 656	-3 656			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	14 345	14 345			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprise	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	14 345	14 345			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	14 345	14 345			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	14 345	14 345	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	14 345	14 345	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	4 092				
Minimum de capital requis	R0600	6 200				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,51				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2,31				

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	14 345
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	18 001
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et a	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-3 656
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	1 118
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	27
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 145

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 907		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	968		
Risque de souscription en vie	R0030	2 844		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	1 985		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-2 480		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	5 224		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	293
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 425
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 092
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	4 092
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-1 425
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-412
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-1 013
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-1 425

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	626	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 827	1 468		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		2 235

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			813	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			583	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				3 132 028

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 861
Capital de solvabilité requis	R0310	4 092
Plafond du MCR	R0320	1 841
Plancher du MCR	R0330	1 023
MCR combiné	R0340	1 841
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	6 200

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	626	2 235
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	896	3 196
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	403	1 438
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	224	799
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	403	1 438
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	67
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	25 671
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et inde	R0070	657 540
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	225 725
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 587
Actions	R0100	45 234
Actions - cotées	R0110	41 066
Actions - non cotées	R0120	4 168
Obligations	R0130	290 890
Obligations d'État	R0140	8 395
Obligations d'entreprise	R0150	282 495
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	93 096
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	8
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	62
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	62
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	96 643
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	96 031
Non-vie hors santé	R0290	95 615
Santé similaire à la non-vie	R0300	415
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	613
Santé similaire à la vie	R0320	387
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	226
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 280
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	22 384
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 917
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	156 240
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	19 788
Total de l'actif	R0500	981 593
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	532 222
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	496 179
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	461 261
Marge de risque	R0550	34 918
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	36 043
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	32 938
Marge de risque	R0590	3 106
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	39 389
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 399
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 225
Marge de risque	R0640	174
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	36 990
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	33 784
Marge de risque	R0680	3 207
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 560
Provisions pour retraite	R0760	5
Dépôts des réassureurs	R0770	4 129
Passifs d'impôts différés	R0780	36 259
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 163
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	944
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	10 788
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	272
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	31 859
Total du passif	R0900	662 592
Excédent d'actif sur passif	R1000	319 002

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	54 440	13 997	0	42 065	115 467	176	98 071	24 923	0	15 762	0	0					364 901
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 059	249	0	2 356	2 868	0	4 712	1 154	0	695	0	0					13 094
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	409	0	1 669	4 257	24	13 836	1 130	0	309	0	0	0	0	0	0	21 634
Net	R0200	55 500	13 837	0	42 752	114 078	152	88 947	24 948	0	16 148	0	0	0	0	0	0	356 360
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	54 338	13 949	0	42 001	115 242	181	98 164	25 091	0	15 663	0	0					364 628
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 059	249	0	2 363	2 869	0	4 712	1 155	0	695	0	0					13 103
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	409	0	1 669	4 258	22	13 440	1 130	0	309	0	0	0	0	0	0	21 237
Net	R0300	55 398	13 789	0	42 695	113 854	159	89 436	25 116	0	16 048	0	0	0	0	0	0	356 495
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	36 098	10 402	0	52 815	56 816	15	48 565	9 466	0	2 133	0	0					216 309
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	669	65	0	1 351	1 975	0	3 437	646	0	125	0	0					8 268
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	118	0	7 997	191	0	-809	42	0	0	0	0	0	0	0	0	7 541
Net	R0400	36 767	10 348	0	46 169	58 600	15	52 810	10 069	0	2 257	0	0	0	0	0	0	217 036
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	17	-1 226	0	2 285	-26	0	-22	0	0					1 029
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	77	0	0	0	0					77
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	17	-1 226	0	2 285	52	0	-22	0	0	0	0	0	0	1 106
Dépenses engagées	R0550	14 778	5 998	0	20 110	32 683	79	42 392	12 264	0	8 262	0	0	0	0	0	0	136 567
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	136 567

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	2 244	0	2 288	0	0	0	0	4 532
Part des réassureurs	R1420	0	5	0	152	0	0	0	0	157
Net	R1500	0	2 239	0	2 136	0	0	0	0	4 375
Primes acquises										
Brut	R1510	0	2 245	0	2 285	0	0	0	0	4 530
Part des réassureurs	R1520	0	5	0	152	0	0	0	0	157
Net	R1600	0	2 240	0	2 133	0	0	0	0	4 373
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	426	0	772	-140	1 731	0	0	2 790
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	5	-372	0	0	0	-367
Net	R1700	0	426	0	767	232	1 731	0	0	3 156
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	939	0	-17	-118	337	0	0	1 140
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	939	0	-17	-118	337	0	0	1 140
Dépenses engagées	R1900	0	686	0	1 153	450	0	0	0	2 290
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									2 290

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	58 770	58 770			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	260 231	260 231			
Passifs subordonnés	R0140					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	319 002	319 002			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	319 002	319 002			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	319 002	319 002			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	319 002	319 002	0		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	319 002	319 002	0		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	72 466				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	4,4021				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	319 002	319 002	0		
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	168 857				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	1,89				

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	319 002
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	58 770
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	260 231
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	6 883
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	6 883

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	117 780		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	20 151		
Risque de souscription en vie	R0030	5 048		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	21 806		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	116 794		Aucun
Diversification	R0060	-79 724		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	54		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	201 908		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 988
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-48 040
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	168 857
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	168 857
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	72 466
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	168 857

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.32.01

Entreprises dans le périmètre du groupe

Indiquer le code ISO 3166-1 alpha-2 du pays où se trouve le siège social de chaque entreprise.

1 - Entreprise d'assurance vie
2 - Entreprise d'assurance non-vie
3 - Entreprise de réassurance
4 - Entreprise multibranches
5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE
6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE
7 - Compagnie financière holding mixte au sens

1 - Mutuelle
2 - Non mutuelle

1 - Dominante
2 - Significative

1 - Incluse dans le contrôle du groupe
2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))
3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))
4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))

1 - Première méthode: consolidation intégrale
2 - Première méthode: consolidation proportionnelle
3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
4 - Première méthode: règles sectorielles
5 - Seconde méthode: Solvabilité II
6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles
7 - Seconde méthode: règles locales
8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500PRNUKJFJ5FMZ44	FR	THELEM ASSURANCES	2	Société d'assurance mutuelle	1	ACPR							1		1
LEI/969500WCIYBH9QAMMW70	FR	THELEM PREVOYANCE	4	Société anonyme	2	ACPR	99,99%	99,99%	99,99%		1		1		1
SC/509280368	FR	GESTION SERVICE AGENCE	99	SARL	2		98,97%	98,97%	98,97%		1		1		3
SC/379891864	FR	INTERFIN COURTAGE	99	SARL	2		99,80%	99,80%	99,80%		1		1		3
SC/518813456	FR	SCI THELEM VICTOR HUGO	99	SCI	2		99,99%	99,99%	99,99%		1		1		1

Merci hier, vive demain !

200 ans thélem assurances

Thélem assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, numéro SIREN 085 580 488, et sa filiale, Thélem prévoyance, S.A. à Conseil d'Administration au capital de 18 000 870 €, immatriculée au RCS d'Orléans 539 477 059, Sièges Sociaux « Le Croc », BP 63130, 45431 Chécy Cedex, Tél. 02 38 78 71 00 - Fax 02 38 78 72 92. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), sise 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Getty Images.